

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France 25.00
Pour les Ligueurs . . . 20.00
Etranger 30.00
Pour les Ligueurs . . . 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

L'AFFAIRE DREYFUS

Armand CHARPENTIER

« Les prétentions sociales du fascisme »

AUX LIGUEURS

Michel ALEXANDRE

Victor BASCH

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

U. R. S. S.

TOUS CIRCUITS (DE 15 A 40 JOURS)
individuels ou collectifs

A TOUS PRIX à partir de **2.000 fr.**

■
Demandez la Brochure :

VOYAGES D'ÉTÉ 1934
INTOURIST-FRANCE S. A.

12, RUE AUBER, PARIS (9°)

ET TOUTES AGENCES DE VOYAGES

LE PAYS DU PLAN QUINQUENNAL CENTRE DE TOURISME

16 Juillet et 5 Août :

**DUNKERQUE - BALTIQUE - LENINGRAD
MOSCOU - VARSOVIE - BERLIN**

2 CIRCUITS 16 Jours (tout compris) PARIS - PARIS **1.950 fr.**

5 au 12 Septembre :

TOUR D'EUROPE via MOSCOU
LA BALTIQUE - L'U.R.S.S. (de Leningrad
au Caucase) MÉDITERRANÉE
tout compris PARIS - PARIS **4.450 fr.**

LES BELLES VACANCES

VOYAGES

Départ : 22 Juillet, 14 Août, 9 Sept.
(13 jours complets)

1° Milan - Venise - Budapest - Vienne
Salzbourg - Innsbruck. Frs : 1.300

2° Milan - Venise - Florence - Rome
Bologne - Stresa. . . Frs : 1.600

3° Berne - Montreux - Interla-
ken - Lucerne - Bâle. Frs : 1.350

Du 13 au 16 juillet

Londres Frs : 475

du 2 au 16 Septembre

L'Espagne en autocar. . Frs : 1.750

CROISIÈRES

Du 21 juillet au 7 Août
(17 jours)

Grande Croisière en Scandinavie
Frs : 1.790

du 24 juillet au 19 Août

Grande Croisière aux États-Unis
Frs 2.800

Du 12 Septembre au 2 Octobre

Croisière en Méditerranée, Grèce,
Syrie, Palestine, Égypte, Italie
Frs : 2.600

(Paquebot "Maréchal Joffre"
15.000 tonnes) La Dalmatie par
Milan et Venise Croisière. Frs : 1.590

Pour tous renseignements :

GLOBE-TROTTER, 75, Bd Saint-Germain, 75, PARIS VI° Téléphone : Danton 34-34

" La Maison Antonin ESTABLET "

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES
COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses.

Prix et Échantillons sur demande

Agents acceptés toutes régions



LIBRES OPINIONS*

L'AFFAIRE DREYFUS

Par Armand CHARPENTIER

Qui de nous n'a entendu dire : « L'Affaire Dreyfus !... Oh ! c'est une vieille histoire qui n'intéresse plus personne. »

Quelle erreur ! Tant qu'il y aura des hommes et qui seront sensibles à l'injustice et à la douleur, tant qu'il y aura des êtres que le crime révoltera, l'Affaire Dreyfus restera comme le drame le plus angoissant, le plus tragique, qui ait jamais existé. Elle est et elle sera longtemps encore le grand symbole de la faillibilité de la justice humaine.

Comment ne pas s'intéresser à cette tragédie qui dépasse, tantôt en horreur, tantôt en beauté, les œuvres des plus grands tragiques et dont les actes divers occupèrent douze années de la vie du pays, dont les péripéties passionnèrent la France et le monde, dont les épisodes mystérieux excitèrent les intelligences, dont la violence divisa les familles et brisa tant d'amitiés !

Au cours de mon existence de militant, j'ai fait bien des conférences ; il n'en est pas une qui ait ému plus profondément mon auditoire que mes causeries sur l'Affaire Dreyfus. Et toujours, à la sortie, des auditeurs, surtout des jeunes, venaient me dire : « Les événements que vous nous avez racontés sont passionnants. Nous les ignorions. Ecrivez donc un livre sur l'Affaire Dreyfus que nous ne connaissons pas, dont on parle toujours, et que nous voudrions connaître. »

Je promettais ; et puis, pris par la tâche quotidienne, devinant le gros travail que l'œuvre à écrire représentait, je le remettais de jour en jour, de mois en mois. Mais il vient un âge — et j'y suis — où l'on n'a plus le droit d'ajourner au lendemain la besogne qu'il faut accomplir. Alors, je me suis mis à l'œuvre résolument. J'ai relu les comptes rendus des procès Dreyfus, Zola, Esterhazy ; les débats du Conseil de guerre de Rennes, ceux de la première revision en 1899 et ceux de la seconde en 1904-1906.

J'ai revécu ainsi, jour par jour, le drame formidable qui avait passionné ma jeunesse et dont la lumière éclaira toute ma vie. Mais, toutes ces lectures faites, il restait l'œuvre à écrire, j'entends par là qu'il restait à évoquer le drame dans toute sa grandeur, à lui restituer la vie, à le projeter sur mes feuillets à la façon dont on projette un film sur l'écran. Tout d'abord, pour donner au récit une objectivité totale, j'ai fait taire mes passions. Il m'a plu de n'être qu'un historien se penchant sur le passé, compulsant des archives, exhibant des documents, mais s'interdisant de les commenter. Et, de suite, j'ai écarté du drame les passions politiques qui lui donnèrent tant de violence. Un simple

rappel des événements qui passe, tel un écho lointain et assourdi, m'a suffi pour montrer au lecteur l'intensité des luttes.

J'ai voulu également que le récit fût clair — et cette tâche n'était pas la plus facile à remplir. L'Histoire de Joseph Reinach restera incontestablement comme l'œuvre la plus complète, la plus solide, qui ait été écrite. C'est dans ses six volumes que les écrivains de l'avenir puiseront leur documentation. Mais, en raison même de la masse de documents qu'elle contient, cette histoire n'est pas à la portée de tous les esprits. Par contre, le petit précis de Théodore Reinach, qui est un livre de propagande infiniment utile et fort bien fait, est insuffisant pour ceux qui veulent connaître l'Affaire dans toute son ampleur.

J'ai voulu que mon *Historique de l'Affaire Dreyfus* (1), tout en ayant la précision du second livre, fût une synthèse du premier. J'ai voulu que mon œuvre fût et ne fût qu'un film déroulant sous les yeux du lecteur, dans le raccourci de 350 pages, les événements judiciaires tels qu'ils se succédèrent dans leur tragique réalité. Il m'est apparu qu'à ces événements étaient suffisamment dramatiques par eux-mêmes pour que celui qui les lirait fût empoigné par leur récit autant que par un roman d'aventures. Bref, l'*Historique* que j'ai écrit est celui des événements qui constituent l'affaire placée sur son terrain judiciaire.

Mais alors, plus j'avais avancé dans cette œuvre et plus je sentais son côté mystérieux ; plus je voyais se dresser devant moi des énigmes. Ce serait un erreur de croire que nous sachions toute la vérité sur ce drame.

Sans doute, la lumière est aujourd'hui faite sur les côtés matériels. L'innocence de Dreyfus ne fait plus l'ombre d'un doute. Déjà, elle jaillissait lumineuse et certaine, de l'enquête poursuivie par la Cour de Cassation, en 1904-1906. Les *Carnets de Schwartzkoppen* n'ont fait que la confirmer. De même, en compulsant tous ces documents, le rôle du colonel Picquart apparaît d'une noblesse encore plus haute que celle que nous lui donnions au cours de nos batailles. Mais ce sont là, à peu près, les deux seules certitudes que j'aie pu acquérir et au delà desquelles commence le mystère.

Certes, Esterhazy était une canaille de belle envergure. On peut dire de lui ce que Musset écrivit de Rolla :

L'armure qu'il portait n'allait pas à sa taille,

Elle était bonne au plus pour un jour de bataille...

Comme Rolla, Esterhazy est « venu trop tard dans un monde trop vieux ». Ce Hongrois, dont le

* Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

(1) *Historique de l'Affaire Dreyfus*, gros volume in-quarto de 350 pages, avec les fac-similés des principales pièces secrètes. Fasquelle, éditeur, 20 francs.

père était le descendant bâtard d'une vieille famille noble, représentait le type parfait de ces condottières des armées d'autrefois, gens de sac et de corde, prêts à toutes les besognes, mettant leurs rapières au service du plus offrant, n'ayant ni foi ni loi, mais buvant chopes avec abondance et troussant filles avec violence.

Qu'il soit l'auteur du bordereau sur lequel Dreyfus a été condamné, cela ne fait aucun doute. Qu'il ait reçu des subsides de Schwartzkoppen, c'est certain. Mais trahissait-il réellement, j'entends par là : livrait-il de son propre chef des documents à l'attaché allemand ?... C'est possible, c'est probable, mais ce n'est pas certain. Non point, parce qu'il a toujours affirmé jusqu'à sa mort qu'il était aux ordres de Sandherr — il a tellement menti que sa parole n'a aucune valeur — mais parce que, s'il avait été véritablement un traître, l'attitude des grands chefs, Mercier, de Boisdeffre, Gonse, et des officiers du 2^e Bureau, deviendrait inexplicable.

De même le rôle d'Henry reste enveloppé de mystère. Était-il, oui ou non, le complice d'Esterhazy ?... Schwartzkoppen, mieux placé que nous pour le savoir, déclare dans ses *Carnets* qu'il ne peut l'affirmer. Et toute l'étude à laquelle je me suis livré ne m'a pas fixé sur ce point. Le colonel Picquart, avec qui j'ai maintes fois parlé de cette question, ne croyait pas à cette complicité. Le général Targe n'y croit pas davantage. Or, si Esterhazy n'a pas eu pour complice Henry, le rôle de ce dernier demeure incompréhensible.

AUX MÈRES FRANÇAISES POUR DES ENFANTS ALLEMANDS

Des Suisses charitables, émus par l'extrême misère des enfants autrichiens dont les pères expient, dans les prisons ou les camps de concentration de la République Fédérale, le crime d'avoir été membres du parti socialiste, avaient aménagé pour ceux-ci une maison où, pendant un mois au moins, ils pussent respirer de l'air pur et être à l'abri de la faim.

Le chancelier Dollfuss, dont les discours sont tout débordants de charité chrétienne, a impitoyablement interdit l'exode.

Nos amis suisses ont alors offert de faire bénéficier 250 enfants d'émigrés allemands, réfugiés en France, de leur geste de haute générosité.

250 enfants sont partis, en effet, de Paris, sous la surveillance d'un membre du Comité allemand et de l'une des secrétaires du Comité français de Secours aux enfants. Ces enfants vont revenir le 15 juillet. Que vont-ils devenir ?

Les organisations qui, jusqu'ici, s'étaient

Il y a enfin tout le côté psychologique de l'Affaire qui demeure également incompréhensible. Comment ces officiers, qui n'étaient pas forcément des bandits, qui, dans leur vie privée, ne valaient ni plus ni moins que la plupart des hommes, ont-ils pu commettre la série de mensonges et de faux par lesquels ils se sont déshonorés ?...

Qu'ils aient été de bonne foi en 1894, on peut l'admettre, pour certains tout au moins. Mais, même à cette époque, ils apportèrent dans la façon dont ils engagèrent, puis instruisirent, le procès du capitaine Dreyfus, une telle partialité, un parti pris si visible, que l'on ressent à leur égard un sursaut d'indignation. Peut-être y eut-il, en la circonstance, un phénomène de suggestion collective, c'est possible.

Mais, où la bonne foi de ces hommes disparaît, où la suggestion n'est plus explicable, c'est à partir de 1896, quand l'écriture et la vie d'Esterhazy furent connues. A ce moment-là, l'erreur devint un crime. Et, dans les années qui suivirent, le crime prit des proportions telles que ces hommes n'ont plus aucune excuse.

Comme on le voit, il reste à éclaircir un certain nombre de mystères, les uns d'ordre matériel, les autres d'ordre psychologique. Il y a là matière à un second livre ; mais ce livre, je ne l'écrirai que si l'*Historique* actuel intéresse le public.

ARMAND CHARPENTIER.

occupées des enfants des réfugiés allemands — le *Foyer d'enfants* et la *Garderie d'enfants de l'Entr'aide* — ont été, faute de ressources, obligées de fermer leurs portes.

Que vont devenir — je le demande à nouveau — ceux d'entre ces 250 enfants dont les parents sont dénués de tous moyens, dont un grand nombre ne peut même pas assurer aux tout-petits la quantité de lait dont ils ont besoin ?

Je m'adresse aux mères ligueuses. Que celles d'entre elles qui, songeant à leurs enfants à elles et les imaginant dans la même situation, peuvent faire quelque chose pour les petits exilés, adressent leur obole au *Comité Français de Secours aux Enfants*, 10, rue de l'Elysée, Paris-VIII^e, qui prendra en charge les plus nécessiteux d'entre ces enfants, tentera de les caser dans des colonies de vacances et de leur assurer, en tout cas, de quoi ne pas mourir de faim.

Victor BASCH.

P.-S. — Que les donatrices veuillent bien accompagner leur envoi de la mention : Pour les enfants allemands.

AUX LIGUEURS

RÉPONSE AU PRÉSIDENT VICTOR BASCH

Par Michel ALEXANDRE

Dans son message « Aux Ligueurs », paru en tête des *Cahiers* du 5 juin et répandu depuis à profusion dans la Ligue, le Président Victor Basch, en termes parfaitement courtois, m'a mis plusieurs fois en cause, comme premier responsable de l'espèce d'offense aux Droits de l'Homme et du Président Herriot, dont il fait grief au Congrès de Nancy.

J'ai hésité quelque temps à répondre, tant je suis assuré, qu'en un cas aussi lumineux, l'évidence du Droit l'emportera toujours d'elle-même sur n'importe quel commentaire. Déjà, quoi qu'on ait fait là-bas pour les troubler, j'estime que pas un des congressistes, ayant assisté à tout le débat, n'a pu se méprendre longtemps sur le sens de l'acte accompli ce soir-là à Nancy. Mais, enfin, la version actuellement propagée, si fragile et embarrassée qu'on la sente, peut, grâce au talent et au crédit de son auteur, faire impression sur beaucoup de nos collègues encore trop peu renseignés. C'est à eux donc que j'adresse à mon tour ces quelques lignes. Ne voulant répondre qu'aux allégations principales du Président Victor Basch, j'exposerai surtout de quel droit et aussi de quel cœur le Congrès de Nancy a blâmé le maire de Lyon. Je noterai ensuite, mais très brièvement, comment la direction de la Ligue, prise en faute sur l'affaire de Lyon, s'est pourtant crue autorisée à jeter le blâme sur la libre et régulière décision du Congrès. J'appellerai pour conclure l'attention des ligueurs sur les arguments d'ordre politique — les seuls vraiment soutenable — par lesquels le Président Basch explique en fin de compte son geste de démission.

I. — Défense des Droits de l'Homme au Congrès de Nancy

Herriot victime du Congrès? — Pour s'être permis, au nom des seuls Droits de l'Homme, de flétrir un acte d'injustice flagrante, le Congrès de la Ligue, notre souverain à tous, vient d'essuyer une série de rappels aux convenances, voire même, chose presque plaisante, de rappels aux Principes, dont voici, pour mémoire, le plus audacieux :

« Le Comité Central,

« Considérant que le principe fondamental de la Ligue interdit de condamner sans enquête préalable et sans entendre l'intéressé, — félicite le Président Basch d'avoir, au Congrès de Nancy, protesté contre une proposition qui condamnait un ligueur sans avoir reçu ses explications... » (1)

(1) Motion votée le 31 mai par la majorité du Comité Central.

Cette proposition criminelle, c'est le blâme au maire de Lyon. Or, voici comment le Congrès a commis pareil forfait.

Le Congrès devant les victimes d'Herriot. — Le samedi soir 19 mai, j'ai évoqué à la tribune l'affaire, encore trop peu connue, des « Balayeurs de Lyon ».

De la part de la direction de la Ligue, aucune surprise : j'avais, trois semaines à l'avance, prévenu de mon intention le Secrétaire général. — De ma part à moi, aucune improvisation : depuis des mois, j'avais suivi et étudié de près cette scandaleuse et symbolique Affaire (1). Contrairement à de charitables suppositions, je tenais donc les documents essentiels à la disposition du Congrès.

L'affaire est d'ailleurs d'une fâcheuse et presque incroyable simplicité. Je la résume fidèlement :

Le 23 novembre dernier, aux abattoirs de la Mouche, à Lyon, le Maire, sur l'injonction des autorités militaires, invite les employés à se livrer aux manœuvres dites « de protection » contre la guerre des gaz (extinction des feux, descente dans les abris, etc.) Vingt-deux balayeurs et peseurs, appartenant aux deux Syndicats, décident de s'abstenir. Leur conscience — d'accord en cela avec l'opinion des plus nobles savants — juge ces manœuvres absurdes, trompeuses, indignes. Conformant leurs actes à leurs convictions, ils refusent d'exécuter cette besogne extra-professionnelle, et s'en vont.

Le Maire de Lyon (peu importe son nom) révoque purement et simplement dix d'entre eux, tous les auxiliaires. Il défère les douze titulaires au conseil de discipline, où Emery, président de la Section de Lyon, vient les défendre au nom des Droits de l'Homme. Le conseil, comme honteux de punir, leur inflige une sanction presque insignifiante (vacances non payées). Le Maire, alors, de son propre chef, aggrave la peine jusqu'à la rétrogradation.

(1) Le Président Basch se demande en quelle qualité j'ai pris la parole sur l'affaire des Balayeurs. Je pourrais répondre : en qualité de ligueur. Mais il se trouve que, depuis des années, un certain nombre d'entre nous étudient et combattent de leur mieux l'offensive vraiment internationale des états-majors pour entrêgner et mater les populations civiles sous prétexte de manœuvres contre les gaz. Et nous regrettons depuis longtemps que la Ligue soit maintenue à l'écart de cette lutte contre la militarisation des masses. Ainsi la vaillance des prolétaires lyonnais et l'attentat commis contre eux nous ont touchés sans doute plus vivement que d'autres. J'ajoute que cela seul nous permet de mépriser le soupçon gratuit que, s'il ne s'était pas agi de M. Herriot, nous aurions négligé au Congrès l'affaire des Balayeurs.

Le fait et le droit. — Ces faits, que j'ai exposés au Congrès, défiaient toute contestation. Les deux parties, d'ailleurs, en conviennent. Quant au détail, trop long à rapporter ici et qui n'est pas d'avantage contesté, il ne change rien à ces grandes lignes (1). Voilà pour la question de fait.

Les droits, eux, les droits violés, sont de toutes manières incontestables. Aucune loi, jusqu'à nouvel ordre, ne contraint les citoyens à ce genre de parades — et le gouvernement lui-même vient de l'avouer en déposant l'odieux projet Sarraut (contre lequel on voudrait voir depuis quinze jours la Ligue mobilisée par le Comité Central). De même, aucun contrat de travail, jusqu'à nouvel ordre, ne contraint ouvriers et fonctionnaires à ces besognes strictement étrangères à leur métier (2).

Ainsi, du point de vue purement juridique — et qu'on l'admire ou non comme un acte exceptionnel de courage et aussi de pacifisme effectif — le refus des balayeurs de Lyon, c'était d'abord le rappel au droit strict (défense des libertés légales du citoyen et du fonctionnaire). C'était, plus éclatant encore, le rappel aux Droits de l'Homme. Or, c'est sur ces hommes, qui, par leur résistance, nous défendaient tous, que le Maire de Lyon, offensé par leur acte même d'indépendance civique, s'était acharné discrétionnairement au mépris de toute égalité et de toute justice !

Un tel défi — comme je l'écrivais dès le 20 décembre dans les *Libres Propos* — le Comité Central se devait (sans attendre aucune protestation de Section ou de Fédération) de le relever et d'en saisir la Ligue sur le champ (3). Il cherche ex-

(1) On a objecté, par exemple, que les balayeurs eussent mieux fait, au lieu de s'en aller, de rester aux Abattoirs les bras croisés, pendant la manœuvre. Il se peut. Mais, en fait, ce n'est nullement pour ce départ précipité qu'ils ont été frappés et chassés. Le Maire s'est plu lui-même à proclamer qu'il les punissait pour refus d'exécuter des exercices... humanitaires, organisés par l'autorité militaire, etc...

(2) Et quand même une clause des contrats de travail viserait à l'avance les « mesures d'intérêt général », il est clair qu'en l'absence de toute disposition légale, le citoyen reste maître de juger si l'intérêt général commande de telles parades ou au contraire les interdit formellement. Cela est clair du moins pour quiconque a vraiment foi dans le jugement du peuple, plus sage que tous les doctes (comme aimait à dire le grand Charles Gide). Mais qu'on lise et relise l'étonnant passage des *Cahiers* (p. 356, col. 2) où Victor Basch essaie d'excuser le Bureau pour avoir, les yeux fermés, condamné les Balayeurs : « ...Nous avions pensé que les employés des abattoirs n'avaient pas les lumières nécessaires pour porter un jugement sur cette difficile question. » — Obéissez, humbles balayeurs, aux Hommes Eclairés et ne vous mêlez pas de juger ! — Cette première réaction du Bureau de la Ligue devant la lucide résistance des prolétaires lyonnais en dit plus long que cent discours et professions de foi démocratiques !

(3) Le Président Basch me demande pourquoi je n'ai pas saisi moi-même le Bureau de la Ligue... Certes, si celui-ci avait pu prévoir ce qui arriverait au Congrès, ma démarche aurait eu quelques chances d'être accueillie ! Mais c'est refaire l'histoire après

cuse à présent en invoquant le silence de la Section de Lyon, alors qu'il sait fort bien par quelles raisons d'ordre local s'explique cette réserve qui, du reste, n'a jamais été inaction (1). En réalité, si la Ligue n'existait pas, on la fonderait pour défendre contre l'arbitraire des pouvoirs de tels actes et de tels hommes. Le Congrès, lui, ne s'y est pas trompé. Nul n'a droit de dire que sa révolte de conscience eût été moindre, si j'avais pu exposer ce scandale sans prononcer aucun nom.

Mais il y avait pourtant, dans l'affaire de Lyon, cette circonstance aggravante que le Maire, si prompt à bafouer les Droits de l'Homme en la personne de ses subordonnés, se trouvait être un ligueur (et qu'il prétend même encore le rester).

Il y avait encore ceci : que ce Maire-ligueur (peu importe son nom et sa politique), humblement prié en son conseil municipal, non de réparer sa faute, mais simplement de faire grâce, avait maintenu et avait soutenu ses révocations et rétrogradations arbitraires en termes d'un despotisme presque inconscient.

Les explications d'Herriot. — J'insiste ici et demande attention, puisqu'on ose à présent accuser le Congrès d'avoir blâmé Herriot à l'aveugle et sans qu'il ait pu faire valoir ses raisons.

Les raisons d'Herriot — raisons longuement mûries de novembre à février, raisons non pas hésitantes, mais claironnantes et claironnées — elles s'étaient tout au long dans le *Bulletin municipal* de Lyon (séance du 5 février, numéro du 18 février). J'avais ce *Bulletin* à Nancy, dans mon dossier, et j'ai donné lecture au Congrès des passages essentiels — voilà ce qu'on appelle : attaquer et condamner Herriot sans connaître ses explications. Et ceux qui prétendent ainsi nous rappeler aux « principes fondamentaux » de la Ligue, ce sont les mêmes qui, trois mois auparavant, au Bureau, condamnaient ces mêmes balayeurs et absolvaient de confiance ce même Herriot, sans aucune information — ils le confessent aujourd'hui — sans enquête, sans dossier, sans avoir entendu d'aucune manière la voix des victimes. Ignorant tout de l'affaire, un hasard veut qu'ils aient pris parti pour le Maire éminent contre ces mauvaises têtes d'insubordonnés. Et si nous n'avions

coup. Quel espoir pour moi d'être entendu en hauts lieux, quand, après avoir vainement protesté par écrit (*Libres Propos*, décembre 1933), je constatais avec stupeur que le Bureau, saisi explicitement en janvier du scandale de Lyon par nos collègues de l'Ardeche, s'était aussitôt prononcé... contre les balayeurs et pour le Maire de Lyon ! Après cela, seul, le Congrès pouvait donner le coup de balai nécessaire. Il l'a fait et le refera. C'est ce qu'on ne lui pardonne pas.

(1) La Section de Lyon, par souci humanitaire et tout en agissant localement, a cru devoir déférer au désir d'un des deux syndicats qui, en ne rompant pas avec M. Herriot, a longtemps espéré des mesures de grâce... Je n'ai pas, d'ailleurs, à défendre la Section de Lyon et, s'il plaisait au Comité Central de blâmer cette Section pour son excès d'égards et sa longanimité envers M. Herriot, nous connaîtrions une vraie joie

pas remué, à Nancy, tout était très bien réglé ainsi. Mais le Congrès, lui, sachant de l'affaire autant qu'il en fallait savoir, condamne cette fois l'Éminence municipale. Et aussitôt on nous annonce dramatiquement que les principes sacrés sont violés (en la personne d'Herriot, bien entendu), et « qu'il est impossible de rester à la tête d'une Ligue » qui flétrit sans s'informer et sans entendre. Cela n'était pas impossible quand le 1^{er} février on avait, sans s'informer et sans entendre, couvert en notre nom les sanctions infligées aux Lyonnais. Les « Principes », comme certains phares, n'illuminaient-ils les sommets de la Ligue que par éclipses ?

Je reviens aux explications d'Herriot et je prends à témoin nos collègues de Nancy, à qui j'en ai donné très suffisante connaissance (1). Elles ne sont du reste ni réticentes ni nuancées. Le texte, en sa brutalité, est tout entier accablant. Deux mois après son abus de pouvoir, Herriot s'en glorifie au nom de l'Autorité, de la Patrie et même de l'Humanité. Il refuse tout pardon aux « délinquants », parce qu'ils n'ont pas confessé « leur faute », parce qu'ils ont osé — entendez-vous, ligueurs ? — invoquer contre lui (« contre moi ») la question de principe. La question de droit (2).

Tout cela, le Congrès l'a parfaitement entendu et pesé. Justice prompte n'est pas pour cela justice sommaire, et certains retards sont sans doute plus contraires à l'esprit des Droits de l'Homme que des résolutions rapides et lucides. Au reste, c'est seulement devant les déclarations formelles d'Herriot lui-même que le Congrès s'est permis l'indignation. L'injustice désormais était patente, et comme contresignée par son propre auteur. Ce scandale durait depuis cinq mois, et le Bureau de la Ligue nous y avait involontairement fait participer. Aussi quand le Comité Central vint demander la remise de l'affaire et « son renvoi aux conseils juridiques », chacun sentit à travers l'assemblée l'esprit même de la Ligue s'affermir en un *Non* solennel. Faire justice enfin ! Hélas ! c'est bien peu de chose devant les vraies iniquités qu'un hommage aux victimes, qu'un blâme, un pauvre blâme tardif aux Puissants ! Du moins, que l'occasion de les prononcer hautement, publiquement (et non dans le murmure d'une très éventuelle et très simple motion du Comité Central), que cette occasion si rare pour la Ligue assemblée d'agir, sans égards à rien, en vraie Ligue des Droits de l'Homme, ne soit pas perdue ! Ce fut un beau moment. Nous ne le laisserons pas défigurer.

De son droit, certes, mais bien plus encore de son devoir, le Congrès prit ce soir-là si fortement

(1) Je leur aurais volontiers tout lu et relu vingt fois, comme j'aimerais ici publier et commenter le texte intégral. Mais le temps m'était mesuré là-bas, comme la place me l'est forcément ici.

(2) « Il n'y a pas de doute, j'ai aggravé les peines que le conseil de discipline avait prononcées. Je prétends que les fonctionnaires municipaux doivent obéir... Les employés municipaux incriminés ont soutenu ou laissé soutenir la thèse qu'ils avaient le droit de refuser d'obéir à l'ordre que je leur avais donné. La question de principe s'est donc trouvée posée. Puis on a fait

conscience, que toutes les pressions tentées sur lui le lendemain ne purent l'amener à se déjuger (1).

II. — « Manœuvre oblique » « Opération politique »

Un tel acte d'indépendance de la part du Congrès ne pouvait s'expliquer, paraît-il, que par « une manœuvre oblique ». J'attendais, le lendemain, de Victor Basch le Dreyfusard, un mouvement secret, et peut-être public, de joie et de fierté devant cette Ligue prête à toute aventure de pure Justice. Mais non. Tout cela n'avait été décidé qu'une ruse maligne, bonne à égarer de pauvres congressistes, « âmes loyales, mais enclines à simplifier les problèmes » (p. 358). Et voici la clef de nos agissements : « Inconsciement peut-être, ceux qui ont soulevé l'affaire de Lyon obéissaient à des mobiles politiques » (p. 358).

J'ignore, quant à moi, les mobiles d'autrui. Comme tous les congressistes, c'est avec stupeur que j'ai assisté, le dimanche matin, à la démission tonnante du Président Basch. Mais je me garderais bien d'en désigner publiquement les mobiles jusqu'à prétendre lire en son « inconscient ». J'admets sans réserves les raisons que Victor Basch nous donne de sa démission, et qui sont des plus nobles. A chacun sa conscience. Je réclame simplement pour nous le même traitement. Nous avons agi tout droit. Je n'admets pas qu'on nous prête je ne sais quelle fourberie même « inconsciente ». Il nous serait vraiment trop facile d'interpréter, nous aussi, par des « mobiles politiques » la résistance éperdue qu'opposèrent les dirigeants de la Ligue au vote du Congrès blâmant Herriot. On nous prête gratuitement une animosité de fond contre Herriot. Qu'en sait-on ? Pourquoi pas, alors, en nos adversaires, une complaisance secrète pour le même Herriot ? Victor Basch bondit très justement à cette supposition. Qu'on nous en épargne donc de pareilles ! Ce jeu est vain et peu digne de nous.

A considérer les actes, et eux seuls, sans jamais prétendre sonder les cœurs, l'accusation de

une campagne contre moi... Du moment qu'on porte la question sur le terrain des principes, je ne céderai pas... Je peux me laisser toucher par des arguments inspirés par le désir de reconnaître une faute..., etc. » — (*Bulletin Municipal* du 18 février.)

(1) Car, sur le point essentiel, le Congrès n'a pas fléchi un instant. Tout ce que l'on put lui arracher le lendemain, à force d'instances et sous menace d'un départ définitif du Président Basch, ce fut le vote (et à la minuscule majorité de 19 mandats sur 1.536 !) de la motion équivoque de Maine-et-Loire (« motion sibylline », reconnaît Victor Basch). Motion qui ne comporte ni retrait ni atténuation de la flétrissure votée à Herriot, mais simplement un désaveu adressé à des « manœuvriers » inconnus. Indifférents aux sous-entendus, nous aurions pu, malgré sa forme tortueuse, voter ce texte insignifiant. Aussi n'est-il pas exact que j'aie combattu cette pauvreté « de toute mon énergie » (p. 360, col. 1). Ce que j'ai combattu, c'est la proposition franche d'Albert Bayet, qui voulait demander au Congrès de revenir sur son blâme à Herriot. Et Bayet a renoncé ensuite à le faire.

« manœuvre oblique » ou de « manœuvre politique » dirigée contre nous ne manque pas de saveur, car, aux deux seuls sens qu'on puisse donner à la formule, elle se retournerait très exactement contre ses auteurs.

1° *Manœuvre contre le Comité Central.* — Victor Basch, après nous en avoir accusés violemment dans son discours de démission, reconnaît aujourd'hui que nous n'en avons tenté aucune (p. 355, col. 2, en bas). Mais c'est encore trop peu dire. Armé du déni de justice qu'avait commis le Bureau de la Ligue le 1^{er} février (cf. *Cahiers* du 30 mars) en faveur d'Herriot et contre ses victimes, combien il m'eût été facile de dresser le Congrès, non pas contre le Maire injuste, mais contre ceux de nos représentants qui avaient couvert aveuglément une telle injustice ! Mais j'espérais tant faire l'union des ligueurs — Comité Central compris — contre l'arbitraire d'un Puissant que je me suis interdit la moindre attaque contre le Bureau et n'ai même pas voulu exposer publiquement sa faute. Naïveté. Si je ne m'étais pas refusé à cette « manœuvre », ceux qui depuis le blâme à Herriot n'ont cessé, au Congrès et ailleurs, de manœuvrer contre nous auraient sans doute été mis hors de cause. Tout cela, au reste, importe peu.

2° *Manœuvre contre Herriot ?* — Nous aurions voulu, paraît-il, par cette flétrissure, le faire exclure à Nancy de façon détournée. Ce plan un peu enfantin ne nous ferait vraiment pas honneur. Car, premièrement, il n'est pas vrai que la flétrissure « entraîne nécessairement l'exclusion » (p. 359, col. 1). Sinon, Herriot serait donc, depuis Nancy, « moralement exclu » de la Ligue. C'est aller en besogne plus vite que nous !

Mais, secondement, pourquoi nous serions-nous pressés à ce point ? Pour faire blâmer par le Congrès le gouvernement des décrets-lois ? Mais, à Nancy, il y avait d'emblée unanimité ou presque contre lui.

L'exclusion d'Herriot viendra, au Congrès, à son heure. Et ce sera sans doute, dans l'histoire des réveils de la Ligue, un trop bel épisode pour que nous ayons cédé à la stupide tentation de lui faire, comme on dit, manger son blé en herbe.

Non, l'affaire des Balayeurs a été pour nous strictement une affaire de violation précise, monstrueuse, des Droits de l'Homme en la personne de prolétaires qui se trouvent symboliser, en ces temps critiques, notre volonté inflexible de liberté civique et de résistance au militarisme. Que le Maire de Lyon s'appelât Edouard Herriot, ce n'était, en cette affaire, qu'un caprice ironique du sort. Tant pis pour ceux qui, trop anxieux de politique, n'ont pas su le comprendre à temps !

Car, si le blâme au Maire de Lyon n'a eu, comme tel, aucun caractère politique, il est clair pour tout lecteur des *Cahiers* que c'est au contraire par des « considérations politiques » que s'explique la démission soudaine du Président Basch. J'ai montré que ses autres arguments (violation des principes

de la Ligue...) étaient vraiment par trop sans fondement. Restent les raisons de politique, et j'ajouterais même de politique opportuniste dont il nous conte de façon émouvante combien elles l'ont troublé et fait hésiter (p. 358, col. 2 ; p. 359, col. 1). Ces raisons sont, certes, des plus honorables, et notre seul grief à cet égard, c'est qu'on veuille nous prêter, à nous les intransigeants, des calculs de politiciens — alors que le souci des compromis et des ménagements peut-être opportuns n'est pas jusqu'à présent notre défaut majeur. Victor Basch, donc, méditant sur le vote audacieux et justicier du Congrès, a considéré la position et, si je puis dire, le volume politique d'Edouard Herriot. Blâmer aussi rudement et aussi droit un tel personnage, ce coup ne serait-il pas interprété par les radicaux modérés de la Ligue « comme un triomphe des éléments d'extrême-gauche » ? Déjà des démissions s'étaient produites... etc..

Que ce genre de calculs déplaît, au fond, à Victor Basch, on en trouvera la preuve dans une saillie bien significative de son article (p. 358, col. 2, selon paragr.), où il évoque une Ligue qui se composerait uniquement « d'hommes entièrement indépendants de ces contingences qui ne vont pas sans certaines compromissions et sans certains abandons. C'est là une conception de la Ligue parfaitement admissible, etc. » Nous n'aurions pas dit mieux et n'en souhaiterions pas davantage. Il nous plairait seulement que ceux qui, à tort ou à raison, soutiennent et pratiquent une autre conception de la Ligue — je pense, et veux donc les nommer, à des collègues comme Henri Guernut, Emile Kahn, Georges Gombault, Grumbach et quelques autres — il nous plairait que ces partisans d'une Ligue transigeante et tempérée ne prennent pas contre nous l'attitude, vraiment trop pontificale pour eux, de gardiens et sauveurs des Principes ! Et puisqu'il faut finir, que notre maître Francis de Pressensé, parlant dans une circonstance toute semblable au cas Herriot (1), ait ici le dernier mot :

« Quand nous avons l'amère douleur de devoir combattre et dénoncer des hommes qui ont été des frères d'armes, c'est quelquefois le plus cruel, mais c'est aussi le plus inéluctable des devoirs. Le jour où nous dirons que, parce que tel homme a été avec nous jadis, parce que nous avons cru que cet homme, à un certain moment, incarnait en lui le droit, parce que nous nous sommes groupés autour de lui — quoi qu'il fasse, quelque démenti qu'il donne à son passé, quelque désaveu qu'il inflige à la période la plus noble de sa vie, nous devons mettre notre main sur notre bouche et ne pas même protester, ce jour-là, nous ferions mieux de dissoudre la Ligue des Droits de l'Homme et de déclarer que nous avons fait banqueroute à notre passé comme à nos principes... » (*Bulletin officiel de la L.D.H.*, 31 août 1909.)

MICHEL ALEXANDRE.

(1) Il s'agissait de Clemenceau, si cher aux Dreyfusards, et qui, ministre, se comportait despotiquement envers les fonctionnaires.

RÉPONSE A M. MICHEL ALEXANDRE

« La justice et la vérité sont deux pointes si subtiles que nos instruments sont trop mousses pour y toucher exactement. S'ils y arrivent, ils en écartent la pointe et appuient tout autour, plus sur le faux que sur le vrai. » (PASCAL.)

Je ne répondrai à la réponse de M. Michel Alexandre que par quelques mots. Je n'opposerai pas rhétorique à rhétorique, dialectique à dialectique, protestations démocratiques ou démagogiques à de trop faciles évocations de l'humble condition des travailleurs de Lyon (1).

Je ne ferai à M. Michel Alexandre que deux observations.

D'une part, que son indignation serait justifiée si nous avions proposé d'innocenter, sans examen, le maire de Lyon, et de condamner, sans enquête, les balayeurs de la Mouche. Or, nous avons simplement demandé à nous informer avant de juger, ce qui, quoi qu'allègue M. Michel Alexandre, est d'élémentaire justice.

D'autre part, qu'en dépit de toute son éloquence, il a été incapable de rétorquer le maître-argument de ma démonstration : le fait qu'à aucun moment l'organisme central n'a été saisi d'une demande d'intervention (la lettre de M. Elie Reynier n'étant destinée qu'à figurer, à titre de vœu, dans les colonnes des Cahiers réservées à l'activité des Sections) ; qu'à aucun moment la Fédération du Rhône ni la Section de Lyon n'a alerté le Secrétariat ; que le jugement du Bureau trop hâtif — je l'ai confessé publiquement — n'a provoqué de leur part ni protestation, ni même la moindre observation et que, partant, la proposition que nous avons faite au Congrès de retarder la question était la seule digne de la Ligue, la seule conforme à ses méthodes. Si c'est être « transigeant » ou « opportuniste » que de ne vouloir juger une cause qu'après l'avoir étudiée, ce ne sont pas seulement nos collègues Guernut, Gombault, Grumbach et Kahn, mais l'immense majorité du Comité Central qui méritent le reproche que leur adresse M. Michel Alexandre.

Sans doute, lui avait fait une enquête dont il a publié les résultats dans sa Revue. Mais je réaffirme que le Bureau n'a pas connu ses articles, pas plus qu'il n'a connu aucune des initiatives de M. Emery.

Notre faute a donc consisté à ne pas lire régulièrement les Livres Propos : nous la réparerons.

Et nous nous engageons, après avoir examiné, au Comité Central, le dossier, tout le dossier, de le publier dans les Cahiers pour que, quel qu'il soit, les ligueurs puissent contrôler notre jugement.

VICTOR BASCH.

**

Ceux de nos collègues que M. Michel Alexandre a directement mis en cause, ayant reçu de nous communication du passage qui les vise, nous ont fait tenir les lettres qu'on va lire :

Vous m'en contez une bien bonne : ainsi, à en croire Michel Alexandre, je serais avec vous, c'est-à-dire en bonne compagnie, de la « Ligue transigeante ».

Vous rappelez-vous le temps où nous allions l'un et l'autre, de ville en ville, défendre Caillaux contre des foules fanatisées ? Quelquefois, les réunions étaient interdites, les salles fermées, les affiches déchirées. Je n'ai pas le souvenir que nous ayons jamais transigé avec la Police ou la Préfecture ou quelque autorité que ce fût, car on tenait les réunions quand même.

Mais, dites-moi, vous souvient-il que Michel Alexandre, qui ne manque, certes, ni d'esprit ni d'intelligence, ait jamais été avec nous ?

« Transigeait-il » avec le risque ?

Bien cordialement.

Henri Guernut.

Je n'ai pas de chance : M. le professeur Alexandre continue de me donner de mauvaises notes. A dire vrai, sa critique de mes conceptions n'est pas plus justifiée que ne furent admissibles les attaques personnelles qu'il dirigea naguère contre moi. La passion est bien mauvaise conseillère.

Je confesse mes erreurs et l'intention d'y persévérer. Je me refuse à laisser transformer la Ligue en parti ou en secte. Je réprouve les accusations systématiques, les procès de tendance, les condamnations sur pièces non soumises au préalable. L'usage entre ligueurs de procédés de discussion ou de polémique que nous blâmons dans la vie publique. J'ai horreur de la haine et de la violence, et je ne pense pas que les explosions de tempéraments excessifs doivent être érigées en règle de conduite de notre association.

Est-ce là lui donner le caractère « transigeant et modéré » dont parle si obligeamment M. Alexandre ? Je pense, au contraire, que c'est la maintenir dans sa ligne. Le respect des principes ne commande pas la tumulte anarchisant où d'aucuns nous convient et qui sert bien mal la cause des libertés démocratiques. Je crois — avec Victor Basch — que la Ligue violente, partisane, injuste perdrait toute autorité. Elle cesserait bientôt d'exister.

La virulence polémique et l'autoritarisme doctrinal ne m'enlèveront pas cette conviction et ne m'empê-

(Voir la fin au bas de la page suivante)

(1) Cf la pathétique apostrophe de la note 2, page 430 : « Obéissez, humbles balayeurs, etc. » J'ai émis, en effet, des doutes — et je continue à en émettre — sur les lumières que peuvent avoir les employés de la Mouche sur la défense aérienne. Mais j'affirme que, sur cette question, qui échappe entièrement à ma compétence, je ne m'attribue pas plus de lumières qu'au plus « humble » des balayeurs lyonnais.

DEUX BROCHURES

Le Comité d'action antifasciste et de vigilance, fondé et dirigé par MM. Alain, Paul Langevin et Paul Rivet, a commencé la publication d'une série de brochures contre le fascisme.

Les deux premières viennent de paraître, l'une consacrée à La Jeunesse devant le Fascisme, l'autre aux Prétentions sociales du Fascisme.

Il nous est agréable de reproduire ici des extraits de cette seconde brochure. On en appréciera la substance comme le ton positif et net. Tout au plus pourrait-on regretter qu'une courte notice bibliographique ne permette aux militants de compléter leur documentation. Il n'eût pas manqué d'élégance de rendre hommage à ceux dont les travaux ont fourni aux auteurs des informations précieuses ou des vues générales, comme, par exemple, nos amis Roger Picard, Campolonghi et Modigliani (voir la brochure de la Ligue sur l'illusion fasciste).

« Les prétentions sociales du fascisme »

Quelles ont été les promesses faites par le fascisme en Italie et en Allemagne ? Qu'a-t-il réalisé, une fois maître de l'Etat ?

En ce qui concerne l'Italie, les auteurs de la brochure montrent le fascisme au service des grands capitalistes et conclut :

« ...Le fascisme consacre ainsi la situation des grands capitalistes ; il légalise leur monopole de fait. Une telle mesure est extrêmement grave. Elle atteste que le régime fasciste est essentiellement une tentative de stabilisation du capitalisme actuel — une tentative pour figer l'état social en cristallisant ses inégalités et ses injustices. Le fascisme travaille ainsi à créer un régime de castes, à la tête desquelles se trouverait la féodalité économique dominant l'Etat et subventionnée par lui. »

Particulièrement instructif est le chapitre sur le fascisme au service des grands capitalistes en Allemagne. Nous en détachons les passages qui suivent :

Le droit au travail

« L'Allemagne dépense des sommes très importantes pour la lutte contre le chômage : 2 milliards de marks

y avaient été consacrés déjà, depuis 1931. En 1933, Hitler a dépensé à cette fin 4 milliards 1/2 de marks, soit l'équivalent de 27 milliards de francs. En contrepartie, il annonce dans ses statistiques officielles que le nombre des chômeurs a été ramené de 6 millions en janvier 1933 à 3.372.000 en mars 1934.

Nous n'avons pas les moyens de contrôler ces statistiques. Le doute est permis, puisque, en janvier 1934, la *National-Sozialistische Volkszeitung* reconnaît qu'il existe en Allemagne, d'une part, 4 millions de chômeurs officiels et, d'autre part, 3 millions de sans-travail non inscrits, qui ne peuvent subsister que par les secours de l'Etat.

Mais nous pouvons examiner quelques éléments certains de la diminution apparente du chômage.

Le nombre des exilés rejetés dans un état de dénuement complet est évalué à 200.000 et celui des Allemands internés dans des camps de concentration à 200.000 aussi. Plusieurs centaines de milliers de chômeurs, réunis dans les camps dits « de travail », y sont occupés à des exercices militaires. D'autres ont été incorporés dans les troupes d'assaut. Pour les femmes, la doctrine officielle de l'hitlérisme est de les renvoyer à l'église, à la cuisine et à leurs enfants (*Kirche, Küche, Kinder*), ce qui n'empêche pas de préférer,

(Suite de la page précédente)

cheront pas de souhaiter — avec Basch encore — une cordialité sincère entre ligueurs. En ce temps où monte la température, je m'applique à demeurer de sang-froid.

Encore que je ne sois pas philosophe de profession, je fais appel à la raison des hommes, — fidèle à l'esprit des fondateurs de la Ligue.

Georges Gombault.

Je ne m'attarderai pas à répondre aux qualifications de M. Michel Alexandre, ayant quelques raisons d'en sourire.

1° *Toute ma vie militante, toute mon action, par la plume et par la parole, dans la Ligue et hors de la Ligue, dément l'accusation d'opportunisme et de « transigeance » — et Michel Alexandre le sait.*

2° *On tente vainement de m'opposer à Victor Basch : depuis mon accession au Secrétariat général, je me suis toujours, et sur tous les problèmes, trouvé en plein accord avec notre Président — et Michel Alexandre le sait.*

3° *Il est arrivé à Michel Alexandre de se tromper lourdement (comme en face de l'hitlérisme, qu'il se refusait à combattre avant le 6 février) — il a changé plusieurs fois d'attitude (comme après le 6 février) — mais, à travers ses variations, il n'a cessé de couvrir ses contradicteurs de soupçons et d'anathèmes : c'est sa façon de faire entendre que leur opinion n'est pas tout à fait conforme à la sienne.*

4° *La condamnation qu'il m'inflige est singulièrement pâle et fade à côté des gentillesse dont Michel Alexandre a coutume de me combler en ses écrits — sans jamais d'ailleurs m'en donner communication : pour une fois qu'en faisant connaître l'accusation à l'accusé il se conforme, par exception, aux traditions de la Ligue — je ne puis que m'en réjouir.*

Emile Kahn.

en pratique, l'emploi des femmes à celui des hommes, parce que leur salaire est moins élevé. On facilite les mariages par des prêts, mais la situation du ménage n'est pas brillante, car on tend à n'accorder de travail et de salaire qu'à un seul des deux époux ; l'autre est rayé du chômage.

Si, d'autre part, certaines entreprises emploient un plus grand nombre d'ouvriers, ce résultat est obtenu par une diminution des salaires. Les rapports tout récents (mars 1934) de firmes telles que la brasserie de Dortmund et Zeiss-Ikon nous en apportent deux exemples caractéristiques. L'une et l'autre signalent une régression des affaires et de la production, et pourtant un accroissement du personnel. A la brasserie de Dortmund, cet accroissement de 9 % ne correspond qu'à une augmentation des salaires totaux de 3 %, donc les salaires individuels ont été réduits. A la Zeiss-Ikon, qui a embauché 526 ouvriers de plus, la somme des salaires a été réduite de 880.000 marks, soit 13 %. On a créé un mot, en Allemagne, pour les ex-chômeurs qui ont trouvé emploi pour un salaire de famine : on les appelle *Suppentellerarbeiter* (travailleurs pour une assiette de soupe).

Enfin, les sommes engagées dans la lutte contre le chômage sont employées surtout à des travaux non productifs, des travaux qui n'améliorent en rien la situation du consommateur et servent simplement à entretenir la grosse industrie sans clientèle. Dans ces conditions, les dépenses faites sont catastrophiques pour l'économie allemande.

On le voit, la situation de l'énorme masse prolétarienne allemande reste tragique. Malgré la proclamation du droit au travail et à la vie, les palliatifs ruineux dont s'est servi le gouvernement hitlérien ont eu surtout pour conséquence d'unifier plus complètement la misère. »

Les maîtres de l'économie hitlérienne

« ...Le chef suprême est Philippe Kessler, directeur de la firme d'électricité Bergmann, qui se trouve aussi à la tête de la Fédération des industries électriques. Il a pour suppléant un hobereau, le comte von der Goltz. Le groupe des mines et de la métallurgie a pour chef Krupp von Bohlen und Halbach, le fabricant de canons bien connu, qui est en même temps le chef officiel de toute l'économie industrielle. Le groupe des machines et de l'électro-technique a pour chef le conseiller d'Etat Blohm, des Chantiers navals hambourgeois Blohm et Voss. Le groupe des produits métalliques a pour chef l'industriel Eric Hartkopf, de Solingen. Le groupe de la chimie a pour chef Pietsch, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Munich, qui est en même temps le conseiller économique de Rudolf Hess, suppléant de Hitler. Le groupe des produits alimentaires a pour chef Bruno Schuler, directeur de la Brasserie Dortmunder Union, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Dortmund. Le groupe du commerce a pour chef Luer, président de la Chambre de commerce de Francfort.

Le groupe de l'Artisanat ne compte guère, puisque, économiquement, un petit artisan dépend étroitement de la grande industrie qui fabrique des produits similaires. Le groupe des Banques a pour chef Fischer, président de la Reichskredit-Aktionsgesellschaft, président de l'Union centrale des Banques allemandes. Celui des Assurances a pour chef Hilgard, de l'Allianzkoncern. Si l'on ajoute que les Thyssen et consorts siègent au Conseil d'Etat, on se rend compte que les grands capitalistes ont reçu tous les postes de commande de l'économie hitlérienne : leur puissance a cessé d'être occulte pour devenir éclatante. »

La servitude des travailleurs

« ...Après avoir supprimé les syndicats, le droit de grève et les conseils d'entreprise, le gouvernement hitlérien a promulgué, le 23 janvier 1934, et appliqué le 1^{er} mai, une loi sur l'organisation du travail national, qui abolit toute la législation ouvrière. Elle donne au patron, dans son entreprise, les droits d'un chef militaire (führer) auquel les ouvriers et employés doivent fidélité et à qui ils doivent consacrer toutes leurs forces. Le conseil d'usine est désigné par le patron, d'accord avec le chef de la cellule national-socialiste de l'usine ; le patron le convoque à son gré et le préside de droit. Vis-à-vis du patron, le conseil d'usine n'a qu'un rôle consultatif, mais son devoir est d'augmenter le rendement des ouvriers, de surveiller l'application du règlement et de fixer le taux des amendes. Les conflits sont arbitrés, en partie par le commissaire du travail, qui est un fonctionnaire de l'Etat fasciste, en partie par un tribunal d'honneur social, formé d'un juge professionnel, d'un patron et d'un homme de confiance désigné par le patron. Ce tribunal peut infliger à l'ouvrier une amende, une peine de prison et un congédiement sans délai, s'il est reconnu avoir porté sciemment préjudice à l'entreprise et, par exemple, s'il s'est plaint indûment.

Jamais on n'a été plus loin dans l'oppression des ouvriers. On comprend que Krupp von Bohlen ait déclaré, en janvier 1934, à l'assemblée générale de la Société Friedrich Krupp : « Adolf Hitler a rendu à l'ouvrier une nationalité ; il l'a transformé en soldat discipliné du travail... »

La misère

« ...C'était déjà la misère en Allemagne avant l'instauration du pouvoir hitlérien. Or, depuis cette date, seules les industries de guerre ont connu un regain d'activité, très considérable il est vrai, et ruineux pour l'Etat qui travaille de toutes ses forces à entretenir ce cancer de l'économie allemande. L'excédent des exportations sur les importations avait dépassé un milliard de marks en 1932 ; il était encore de 670 millions de marks en 1933 ; depuis février 1934, et pour la première fois depuis de longues années, la balance commerciale est déficitaire. Or, l'excédent d'exportations est un besoin vital pour un grand pays industriel et endetté comme l'Allemagne, où les usines ne peuvent trouver sur le marché intérieur un débouché suffisant. Le gouvernement hitlérien n'en persiste pas moins dans son nationalisme économique et il s'est tiré provisoirement d'affaire, au point de vue financier, par une série d'expédients, de moratoires imposés aux créanciers étrangers (bien qu'il s'agisse ici de créances privées) — en un mot, de faillites. Cela n'encourage naturellement pas le commerce, ni le crédit, à défaut desquels la réserve d'or et de devises de la Reichsbank se réduit sans cesse. Il y a longtemps que les transactions au cours officiel du mark sur le marché des changes sont extrêmement rares. En fait, les transactions s'effectuent à des cours très inférieurs. Mais la situation empire et, dans la crainte du moment où les expédients seront épuisés et où une série de faillites partielles plus ou moins camouflées devra se terminer en banqueroute ouverte et générale, le gouvernement hitlérien est aux abois... »

CORRESPONDANCE

M. Georges Valois, administrateur délégué du journal *Chantiers coopératifs*, nous prie de signaler que la revue mensuelle *Chantiers*, qui a publié, en février 1933, un article sur les maisons closes de Meknès (voir *Cahiers*, page 404), n'a rien de commun avec un son journal.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Le Comité Central annule l'exclusion de M. Herriot

Le Comité Central,

Saisi de l'appel de M. Edouard Herriot au sujet de l'exclusion prononcée à son encontre par la Section lyonnaise de la Ligue ;

Considérant que l'exclusion de M. Edouard Herriot a été décidée par le comité de la Section, puis ratifiée par l'assemblée générale, sans que l'intéressé ait été saisi des griefs articulés contre lui, et par là mis à même de faire valoir ses moyens de défense — c'est-à-dire que les garanties élémentaires que la Ligue exige de tous les juges pour tous les accusés, n'ont pas été accordées à un ligueur par une Section de la Ligue ;

Considérant, quant au fond, que les seuls griefs articulés contre M. Herriot pour motiver l'exclusion — entrée dans le ministère Doumergue et solidarité avec les décisions de ce ministère — sont exclusivement d'ordre politique, gouvernemental et parlementaire ;

Considérant que la Ligue revendique le droit de se prononcer sur tous les grands problèmes que posent, au regard des Droits de l'Homme, les événements politiques — qu'elle n'a jamais manqué, depuis qu'elle existe, au devoir de protester contre toute atteinte aux libertés publiques et à la suprématie du suffrage universel — et qu'elle maintient, sans en rien retrancher, les résolutions qu'elle a prises au sujet des décrets-lois et de la tolérance accordée aux armements des groupements royalo-fascistes ;

Considérant que, par contre, la Ligue s'est toujours interdit d'intervenir dans la politique gouvernementale et parlementaire, qui est l'affaire des partis et qu'elle se refuse à condamner un ligueur pour être entré dans un gouvernement sur l'ordre de son parti et y demeurer avec l'autorisation de ce parti ;

Considérant, enfin, que, si la Ligue devait exclure M. Edouard Herriot pour son entrée dans le ministère Doumergue, le souci de l'égalité l'obligerait à étendre cette exclusion, non seulement aux autres ligueurs qui siègent avec lui dans le même gouvernement, mais à tous

ceux qui, sans distinction de parti, l'ont poussé à y entrer ;

Par ces motifs,
Le Comité Central reçoit l'appel de M. Herriot et prononce son maintien dans la Ligue.
(21 juin 1934).

Le compte rendu de la séance du 21 juin sera publié dans un prochain numéro des Cahiers. Indiquons dès à présent que le premier considérant a été adopté à l'unanimité (2 abstentions) ; que les deuxième et quatrième considérants ont été adoptés par 12 voix contre 11 (3 abstentions), les voix des membres qui s'étaient prononcés par correspondance n'ayant pas été comptées ; que le troisième considérant a été adopté par assentiment général ; que le cinquième considérant a été adopté par 11 voix contre 6 et 4 abstentions ; enfin, que le dernier alinéa, par lequel le Comité Central annule l'exclusion, a été adopté par 28 voix contre 6 (1 abstention).

Appel Important

CONTRIBUEZ A L'ENQUETE SUR LES DECRETS-LOIS SCOLAIRES

Nous sommes intervenus auprès du gouvernement pour protester contre les décrets-lois réalisant des économies dans l'enseignement et nous avons saisi l'opinion (voir p. 413).

Il importe au plus haut point que les dommages causés à l'éducation nationale et à l'enseignement laïque soient connus avec toute la précision nécessaire. Nos Fédérations et nos Sections peuvent et doivent nous renseigner.

Nous leur demandons instamment de faire dans leur ressort une enquête rapide sur l'application des décrets-lois scolaires : établissements fermés, nombre de postes supprimés, compressions de personnel, mises à la retraite anticipées (dans quelles conditions et avec quel délai), répercussion de ces mesures sur la fréquentation des établissements publics et des établissements libres.

Les renseignements recueillis devront être adressés par les Sections à leur Fédération.

Les Fédérations sont invitées à dresser un rapport d'ensemble et à nous le faire parvenir dans le plus bref délai possible.

Nous remercions à l'avance tous les collègues qui voudront bien participer à cette enquête nécessaire. Une fois de plus, ils auront bien travaillé pour la laïcité et la démocratie.

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 15 mai 1934

BUREAU

Lezay (Deux-Sèvres) (Conférence de M. André Albert). — La Section de Lezay (Deux-Sèvres) a demandé directement à M. André Albert une conférence. Elle demande que M. André Albert soit considéré comme délégué du Comité Central et que ses frais lui soient remboursés.

Le Bureau, n'ayant pas organisé cette conférence, ne peut donner suite à cette demande.

Aude (Fédération). — La Fédération de l'Aude a voté récemment une résolution sur les décrets-lois. Or, ce texte est celui que M. Georges Michon a présenté, que M. Demons, président de la Fédération, avait reçu à titre de membre du Comité Central et qui, finalement, a été modifié par le Comité.

Le Bureau prendra soin, pour éviter à l'avenir tout malentendu, de spécifier que les projets soumis au Comité Central sont adressés aux membres du Comité pour leur permettre de faire connaître leurs observations et leur avis, mais que ces projets n'ont pas à recevoir de publicité avant la séance où ils sont discutés.

Guillou et Gérin (Radiation de la Légion d'Honneur). — MM. Hadamard et Prudhommeaux ont saisi le Bureau de protestations contre les mesures prises à l'égard de MM. Guillou et Gérin, rayés de la Légion d'honneur pour « faute contre l'honneur ».

MM. Guillou et Gérin sont frappés en raison de leur propagande pacifiste.

Le Bureau rappelle que la Ligue a pour tradition de ne jamais intervenir dans les affaires de la Légion d'honneur ; mais il tient à déclarer que les brimades et persécutions de toute sorte dont MM. Guillou et Gérin sont victimes en raison de leurs opinions sont parfaitement scandaleuses.

Militaires (Droit de faire partie de la Ligue). — La question de savoir si les militaires ont ou non le droit de faire partie de la Ligue a toujours été controversée.

Le Bureau ne juge pas opportun de soulever cette question en ce moment.

Séance du 31 mai 1934

COMITÉ

Présidence de M. SICARD DE PLAULOZES

Etaient présents : MM. Victor Basch, Henri Guernut, Herold, Sicard de Plauzoles, Emile Kahn, Ancelle, Barthelemy, Bayet, Baylet, Bergery, Besnard, Mme René Bloch, MM. Bouilly, Brunschvicg, Caillaud, Challaye, Mlle Collette, MM. Corcos, Frot, Gombault, Gounin, Guerry, Hadamard, Hersant, Kayser, Michon, Moutet, Perdon, Prudhommeaux, Ramadier, Rouquès, Rucart.

Excusés : MM. Chabrun, Bourdon, Bozzi, Chenevier, Damaye, Demons, Esmonin, Grumbach, Gueutal, Joint, Lacoste, Milhaud, Pioch, Philip, Renaudel, Violette, Texier.

Congrès 1934 (Suites du). — M. Victor Basch expose les faits qui l'ont amené à donner sa démission (Voir *Cahiers*, p. 355).

MM. A. Ferdinand Herold, Sicard de Plauzoles et Georges Gombault proposent au Comité Central le projet de résolution suivant :

Le Comité Central,

S'élevant au-dessus de toute considération de personne ou de parti,

Considérant que le principe fondamental de la Ligue

interdit de condamner, d'exclure ou de « flétrir » sans enquête préalable et sans entendre l'intéressé,

Félicite le Président Victor Basch d'avoir, au Congrès de Nancy, protesté contre une manœuvre détournée en vue de condamner un ligueur sans avoir reçu ses explications ;

Et se félicite que la majorité du Congrès, en adoptant la motion de Maine-et-Loire, ait proclamé qu'elle se refusait « à participer à une manœuvre qu'elle désapprouve formellement », qu'elle se soit ainsi associée aux déclarations du Président Victor Basch, et qu'elle ait marqué, comme lui, sa ferme volonté de maintenir la Ligue, suivant ses principes et sa tradition, en dehors des compétitions de parti et des querelles politiques.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres des membres du Comité qui n'assistent pas à la séance (1).

MM. Langevin, Gueutal et Pioch ont fait connaître leur avis sans envoyer de vote, ainsi que M. Appleton, membre honoraire du Comité.

M. Langevin :

Je regrette beaucoup de n'avoir pu me rendre libre ce soir et de ne pouvoir assister à la réunion du Comité Central et du Bureau.

Veillez, je vous prie, m'en excuser.

Je me refuse, pour ma part, à envisager la possibilité de votre démission ; la Ligue a besoin de vous, surtout en ce moment.

M. Gueutal :

Ce que je veux seulement vous dire — mais j'insiste de toute ma force et de tout mon cœur — c'est qu'il faut absolument décider Victor Basch à garder la présidence, et non seulement pour faire plaisir à tant de ses amis, mais avec la même confiance, la même ardeur que celles qui ont toujours fait notre admiration et qui nous ont ralliés autour de lui.

Dites-lui toute mon affectueuse et solide sympathie.

M. Pioch :

Il ne peut vous échapper que j'eusse été, à Nancy, de ceux qui votèrent la motion Michel Alexandre.

La position publique que j'ai prise, dans la presse et dans des meetings, contre M. Herriot, lorsqu'il se manifesta, avec une démagogie ridicule, contre des travailleurs Lyonnais coupables (sic) d'avoir voulu vraiment cette paix qu'il n'aurait voulu, lui, que docilement aux raisons inhumaines de l'homme d'Etat — cette position m'en fait, faute de plus et de mieux, un devoir de me réunir à ceux qui, au Congrès de Nancy, l'ont justement réproché.

Que contenait la motion de Maine-et-Loire, à laquelle le projet de résolution que le Bureau m'a fait tenir, fait allusion ? Je l'ignore.

Me voici donc, réduit que je suis à me prononcer par correspondance, dans un grand embarras.

Une chose pour moi, est certaine : je ne prends pas position contre vous personnellement, que j'affectionne et que je respecte.

J'aurais tout tenté à Nancy, je l'avoue, pour vous amener à ne pas paraître vous solidariser avec M. Herriot... C'est vous dire que si, au Comité Central, une motion stigmatisait sa palinodie, je serais de ceux qui la voterai. Et je prie Bergery de le faire en mon nom au cas où cette motion serait proposée.

Donc, tout contre M. Herriot dans ce cas-ci... dans d'autres aussi, hélas !

Rien contre vous, mon cher président et ami.

Dans l'impossibilité où je suis de présumer ce que sera le débat de demain soir, j'estime, sous la réserve de ce qui est ci-dessus précisé, que je dois m'abstenir de tout vote.

M. Appleton :

Je ne pourrai, à mon grand regret, assister à la séance du Comité de jeudi ; mais j'approuve entièrement le projet de résolution proposé. Je suis complètement stupéfait de l'incroyable attitude de la Section lyonnaise.

MM. Philip, Demons et Emery votent contre le projet de résolution.

M. Philip :

Regrettant vivement de ne pouvoir assister à la séance du Comité Central de jeudi prochain, je vous adresse ces quelques lignes, espérant contribuer ainsi à clarifier quelque peu le débat...

Vous avez donc exclusivement à débattre sur l'affaire des abattoirs qui a été soulevée au Congrès de Nancy, et

(1) Les citations suivantes ne contiennent que des extraits.

ici il ne semble pas qu'il puisse y avoir une seconde d'hésitation. Vous connaissez les faits : des ouvriers des abattoirs ont été révoqués pour s'être refusés à participer à des exercices de protection contre les gaz ; nous n'avons pas à examiner s'ils ont tort ou raison ; il n'existe pas pour l'instant de loi soumettant la population civile à de tels exercices ; le jour où il en existera, la loi pourra prévoir une peine d'amende ou de prison contre les contrevenants, mais *nullement* une sanction professionnelle ; le rôle des employés des leur demander qu'ils sortent de leurs attributions professionnelles ; admettre le contraire serait revenir de plus d'un siècle en arrière et déclarer que les fonctionnaires ont pour rôle, non de remplir une fonction déterminée, mais d'être les bonnes à tout faire de l'Etat utilisables à n'importe quoi. Ce serait une abominable regression juridique et j'ai, pour ma part, la conviction que la décision du maire révoquant les ouvriers des abattoirs est *entachée d'excès de pouvoir* et sera annulée par le Conseil d'Etat. Ce ne sera pas la première fois, le maire de Lyon étant celui de toute la France qui collectionne le plus d'arrêtés cassés pour excès de pouvoir. Quelle que soit d'ailleurs, la décision du Conseil d'Etat, il me paraîtrait *inopportune* que la Ligue ne prenne pas position et ne flétrisse pas une telle décision.

Enfin, ici, le premier paragraphe du projet de résolution, le seul qu'il me soit possible de voter, le Comité Central doit « s'élever au-dessus de toute considération de personne et de parti » ; en conséquence, la sympathie, ou l'amitié, personnelle que tels ou tels d'entre nous peuvent éprouver pour la personne de M. Herriot, ne doit aucunement faire obstacle à une décision de blâme qui vise pour l'instant, non pas un homme, mais un *acte* contraire à toutes les traditions de la Ligue et au respect des libertés les plus élémentaires.

Il me sera donc impossible de m'associer au projet de résolution que vous nous présentez.

M. Demons :

Ce projet de résolution, présenté bien tardivement, me paraît constituer un défi au Congrès.

C'est en séance du Congrès, immédiatement après le vote, qu'il aurait dû être présenté...

Que vont penser les congressistes de membres du Comité Central se félicitant, en Comité, d'un succès qu'ils prétendent avoir remporté en séance de Congrès ?

Nos collègues sont-ils tellement sûrs que les congressistes avant vote la motion de Maine-et-Loire ont eu l'intention de se déjuger à quelques heures d'intervalle ? Pourquoi, avant le vote, avoir refusé la parole au délégué Vacquier, de Maine-et-Loire, qui désirait préciser le sens, la portée de la motion de la Fédération ? Or, la parole lui a été refusée.

Pour préciser, enfin, ma pensée, j'estime que le Comité Central ne peut faire, en séance de Comité, ce qu'il n'a pas fait en séance de Congrès.

Une dernière question : le Comité Central osera-t-il informer les Sections que le vote de la motion de Maine-et-Loire annule le vote de la motion Alexandre ?

Non seulement je ne voterai pas le projet de résolution, mais dans l'intérêt même de la Ligue, je supplie nos collègues de l'écartier.

Si ce projet est maintenu, vote, considérant qu'il n'appartient pas au Comité Central d'interpréter à sa façon et au besoin d'annuler les décisions du Congrès, je me déclare, par avance, prêt à protester contre ce que je considère comme un défi au Congrès de Nancy.

M. Emery :

Cette motion est, selon moi, entièrement inacceptable et son vote pourrait avoir pour la Ligue les plus graves conséquences. Elle est injuste, injurieuse pour un grand nombre de nos collègues. Elle déterminerait une véritable scission morale dans la Ligue.

Elle est injuste, parce que sans enquête, sans consultation des intéressés, elle accredité la légende de la « manœuvre politique » ourdie par Michel Alexandre et quelques autres. Or, Alexandre n'a parlé que selon sa conscience, sans nulle entente avec moi ou d'autres. Il s'est uniquement servi de textes officiels. Il n'a eu aucune intention partisane. Et j'engage ici ma parole d'honneur qu'aucun concert préalable n'existait entre lui et moi.

Elle est injuste encore, parce que, malgré mes déclarations faites au Congrès, elle continue à confondre deux questions entre lesquelles il n'y a aucun lien : celle de la procédure d'exclusion engagée, comme c'est son droit, par la Section de Lyon contre M. Herriot, et celle du vote de blâme réclamé par Alexandre. On essaie ainsi de présenter la seconde comme un moyen indirect de trancher la première. C'est en ceci que consiste la manœuvre et non en des attitudes que les principes de la Ligue suffisent à expliquer.

Elle est extrêmement dangereuse enfin parce qu'elle

porterait à leur extrême acuité les oppositions que la dernière journée de Congrès a fait disparaître. Nul ne peut méconnaître le grand effort de conciliation fait par le rapporteur et par moi-même pour permettre des votes unanimes. Ainsi ont été créées les conditions d'un travail utile. Mais le vote de la motion Gombault ne saurait être accepté par ceux qui se trouveraient ainsi directement blâmés. On ne comprendrait pas que le Comité Central veuille ainsi annuler, en s'appuyant sur une motion votée à une majorité dérisoire et uniquement pour favoriser le retour du Président Basch, les décisions d'un Congrès dont il briserait l'élan. Avec ceux qui commettraient ce coup de force, aucune collaboration confiante ne serait désormais possible.

Je suis donc d'avis que le Comité Central, repoussant la motion qui lui est présentée, s'en tienne à son rôle propre : qu'il étudie le dossier de l'affaire des abattoirs de Lyon, qu'il en juge après examen et que, d'autre part, il se borne à attendre l'appel de M. Herriot si cet appel doit se produire. Surtout qu'il ne paralyse pas toute l'action de la Ligue en ayant l'air de vouloir la faire servir d'urgence à la défense des droits, d'ailleurs pleinement respectés, d'un ministre. Il y a mieux à faire.

M. Joint vote le texte, à l'exception du troisième paragraphe, et explique ainsi son attitude :

D'abord, je tiens à déclarer que notre président conserve toute ma sympathie respectueuse et toute la considération admirative que j'éprouve pour cet éminent citoyen.

Mais je me permets de rappeler qu'à la réunion du Comité Central, pendant la suspension de séance du Congrès, Victor Basch avait lui-même déclaré qu'il poserait la question de confiance contre la résolution de Chal. laye mais non contre celle de Michel Alexandre.

J'avais voté de tout cœur la résolution à laquelle nous nous étions arrêtés, mais je prenais mon parti d'être battu car je ne voyais pas la preuve certaine qu'il y avait « manœuvre déloyale ».

Je n'ai donc pas approuvé l'intervention de notre Président, après le vote, et moins encore son geste de démissionner.

Nous avions fait ce que nous avions pu pour sauvegarder, à notre avis, les principes de la Ligue, le Congrès avait le droit de penser autrement.

En conséquence, tout en joignant mes instances à celles de tous nos collègues, pour que notre Président reste à notre tête, je n'accepte, du projet de résolution, et sans que cela implique le moindre blâme à l'égard de Basch, que les points suivants :

Le Comité Central,

S'élevant au dessus de toute considération de personne ou de parti ;

Considérant que le principe fondamentalement de la Ligue interdit de condamner, d'exclure ou de « flétrir », sans en

Se félicite que la majorité du Congrès, en adoptant la quête préalable et sans entendre l'intéressé, motion de Maine-et-Loire, ait marqué sa ferme volonté de maintenir la Ligue, suivant ses principes et sa tradition, en dehors des compétitions de parti et des querelles politiques.

MM. Chabrun, Renaud, Lacoste, Bourdon, Esmannin, Damay, Milhaud, Texier, Viollette, Grumbach et Bozzi ont fait connaître qu'ils adhéraient au projet de résolution Gombault-Hérolde-Sicard de Plauzoles.

Ont motivé leur vote :

M. Bourdon :

Le projet de résolution que vous me communiquez me satisfait ; il me plairait davantage avec l'adjonction de ce sens :

... Approuve entièrement le Président Victor Basch d'avoir, au Congrès de Nancy, protesté contre une manœuvre déloyale en vue de condamner un ligueur sans avoir reçu ses explications, alors surtout que ce ligueur est un homme dont toute la vie, vouée au service public, honore la démocratie.

... Ne jouons pas aux quilles avec les hommes que nous possédons. Même s'il leur arrive de se tromper, considérons leur vie avant de scruter à la loupe une minute de leur vie. Pour Dieu, souvenons-nous de Gambetta et de Ferry, reniés par la démocratie pour sa propre honte. Ce n'est pas à la Ligue, si elle a conscience de sa dignité, de recommencer.

Je vote donc pour cet ordre du jour. S'il était écarté, je voterai pour toute motion portant l'approbation entière de l'action de Victor Basch, et naturellement, je ne veux pas entendre parler de sa démission.

M. Lacoste :

J'approuve la motion que vous m'avez adressée ; les considérants me paraissent incontestables ; les

1° Nous ne devons pas condamner un ligueur sans l'entendre ;

2° Nous devons nous garder, au prix même d'une prudence excessive, de transférer sur le terrain de la Ligue les compétitions partisans et les querelles politiques.

Cependant, je ne puis émettre mon vote sans la faire suivre d'expresses réserves que je vous prie instamment de retenir.

Je demeure indigné par la façon d'agir de M. Herriot vis-à-vis des employés en cause. Il les a jetés sur le pavé dans un moment de chômage intense, comme des délinquants de droit commun. Quand on s'appelle Herriot, on doit être sensible à l'inspiration morale de certains actes, même si on la juge erronée et assurément l'inspiration qui a guidé les employés qu'il a frappés était hautement respectable.

Bien que je n'aie pas assisté au Congrès de Nancy, je crois comprendre qu'un grand nombre des congressistes qui se sont prononcés contre M. Herriot ont saisi l'occasion d'exprimer un sentiment que je partage et que je ne veux pas faire. M. Herriot (*et avec lui beaucoup d'autres hommes d'Etat à tendances démocratiques*) a déçu la démocratie. Il est temps que nous disions que la démocratie a besoin qu'on pose nettement devant elle et sans ruser certains problèmes capitaux d'ordre social et économique ; il faut lui dire nettement si l'on juge possible de lutter contre les puissances d'argent, notamment l'on peut mener cette lutte et ce que l'on attend d'elle. M. Herriot n'a pas eu le courage de le faire en 1932. De la vient toute la série de mécomptes que nous avons éprouvés depuis. La magnifique rhétorique de nos hommes d'Etat ne nous suffit plus ; le nombre de démocrates sincères qui la confondent simplement avec une imposture plus ou moins chaleureuse, mais tout à fait hors de mise, va grandissant. Pour ma part, je ne pardonnerai pas à M. Herriot d'avoir cru pouvoir gouverner la France avec des habiletés à lui soufflées par la Banque de France et les grands comités économiques ; je ne lui pardonnerai pas d'avoir laissé toute une presse exciter l'opinion contre les fonctionnaires, d'avoir lui-même poussé des militants ouvriers à partager cette excitation, cependant qu'il ne faisait rien contre la fraude fiscale, rien pour renverser la situation économique. Entendez que je ne suis pas un égoïste : pour une démocratie renouée et prospère, j'aurais volontiers consenti de lourds sacrifices personnels, mais c'est le contraire qu'a voulu M. Herriot, et j'ai là-dessus des témoignages formels.

Je ne crois pas déplacé d'exprimer ces sentiments, puisque aussi bien, depuis plusieurs années, la Ligue s'emploie à élaborer les mesures qui permettraient, si elles étaient appliquées, de dégager la démocratie de l'emprise des forces économiques réactionnaires et à lui restituer son vrai visage.

M. Grumbach :

Je vote pour la motion déposée par nos collègues Hérol, Sicard, etc., félicitant Basch pour son attitude à Nancy.

Et j'espère l'espoir que de nouveaux incidents du même genre ne viendront pas troubler l'action de la Ligue.

M. Milhaud :

Je voterai toute résolution qui félicitera le Président Victor Basch pour son attitude au Congrès de Nancy, qui appellera la décision du Congrès de ne pas condamner un ligueur sans l'avoir entendu et qui insistera sur la volonté des membres du Comité de travailler résolument et harmonieusement, sous la direction de Victor Basch, à la défense de l'idéal de la Ligue et de la démocratie en s'inspirant de l'esprit de compréhension réciproque qui a régné dans la deuxième partie du Congrès de Nancy.

M. Texier :

Je vote le projet de résolution de nos collègues MM. F. Hérol, Sicard de Plauzoles et Gombault, ou tout autre qui aura pour conséquence de maintenir notre cher Victor Basch à la présidence.

Malgré la profonde admiration et la sincère affection que j'ai pour notre Président, je n'hésiterais pas à voter contre lui si, par un acte quelconque, il avait méconnu les principes essentiels de la Ligue ; or, il ne l'a pas fait — au contraire.

Le débat Herriot ne s'est pas posé au sujet de sa participation à un ministère de trêve ; d'autres ministres sont ligueurs, et par suite, dans le même cas. Nous aurions alors examiné si, contrairement aux traditions de la Ligue, un parlementaire ligueur est responsable de ses votes politiques devant nous ou devant son parti et ses électeurs. Nous aurions pu, également, examiner le cas de tous les élus ligueurs de toutes les assemblées. Chacun de nous aurait alors adopté l'attitude que sa conscience et l'intérêt de la Ligue auraient dictée, mais, le débat n'a pas été présenté avec cette ampleur ;

Il s'agit des employés des abattoirs de Lyon — je ne

connaissais que très imparfaitement l'affaire, ainsi que beaucoup de délégués ; j'aurais-je connue, que fidèle à cet autre principe du ligueur, j'aurais demandé à ne pas condamner sans convoquer le principal intéressé. Si l'affaire vient devant le Comité Central, je jugerai en ligueur, après avoir entendu l'intéressé ou lu sa défense. Mais, dès maintenant, faisant abstraction de mes idées politiques qui remontent à 20 ans, je déclare que je jugerai « en dehors des compétitions de parti et des querelles politiques », n'ayant que le seul souci de savoir si M. Herriot, ligueur, a méconnu, par ses actes, les principes de la Déclaration des Droits. Pour ces quelques raisons, si hâtivement et si mal exprimées, je me permets de demander instamment, à notre cher Victor Basch, qui a voulu maintenir les grandes traditions qui font la force et la noblesse de la Ligue, de rester au poste de combat qu'est la présidence de la Ligue.

M. Bozzi :

Je tiens à marquer mon entière et affectueuse solidarité à mon cher Président Victor Basch. Il a, à mon avis, par son geste, sauvé le prestige de la Ligue que la motion Alexandre, à l'insu — je veux le croire — de ses auteurs, compromettait doublement.

Oui, doublement.

D'une part, en effet, la Ligue se trouvait mêlée par là à une bagarre politique et, qui pis est, à une bagarre de politique locale.

D'autre part, et surtout, la Ligue donnait le spectacle d'une grave infidélité à ses principes et à ses origines. Elle condamnait un citoyen et, qui plus est, un ligueur, sans l'entendre. Un tel reniement, inspiré par la passion politique, eût été un suicide. Le geste de Basch nous en a préservés.

Ce geste, si le vote de la motion de Maine-et-Loire ne fut intervenu par la suite, il aurait fallu le maintenir. Et, pour ma part, modestement, je m'y serais associé en démissionnant aussi.

Mais il y a eu la motion de Maine-et-Loire. Je considère donc que notre Président a le devoir de revenir maintenant sur sa décision. Je me joins de toutes mes forces à tous ses amis pour l'en supplier.

Et je vote, bien entendu, des deux mains, l'ordre du jour Hérol-Sicard-Gombault.

M. Esmonin :

1° Il est bien entendu que le débat porte uniquement sur la question des sanctions prises à l'égard des ouvriers des abattoirs lyonnais par M. Herriot, comme maire de Lyon. Or, j'estime que, malgré les dires du citoyen Emery au Congrès de Nancy, les règles de la justice ont été violées en cette affaire, puisque l'intéressé n'a pas été appelé à fournir des explications sur sa conduite, et cela est d'autant plus scandaleux que M. Herriot est membre de la Section. Prétendre remplacer ces déclarations par un article de polémique paru dans quelques journaux et par un débat au Conseil municipal qui s'est terminé par l'approbation des actes reprochés au maire, est proprement une parodie de justice.

2° Si cet acte doit être examiné pour lui-même, il n'en est pas moins vrai que, pour le comprendre et lui donner toute sa portée, on ne peut le séparer de cet autre, dû à la même Section, savoir : l'exclusion prononcée contre M. Herriot et prononcée également sans avoir entendu l'intéressé. Quand bien même on soutiendrait, contre toute évidence, que les deux questions sont indépendantes, j'estime que, conformément à l'article 5 des statuts, cette exclusion doit être jugée en appel par le Comité Central et je demande qu'elle le soit dans une très prochaine séance, et que pour cela, la Section soit invitée à fournir le procès-verbal de la séance où elle a pris cette décision, et à donner toutes autres explications et documents propres à faire connaître les motifs de l'exclusion.

3° En tout cas, je m'associe pleinement à la déclaration finale du projet de résolution : « le Comité a la ferme volonté de maintenir la Ligue, suivant ses principes et sa tradition, en dehors des compétitions de parti et des querelles politiques ».

M. Victor Basch tient à préciser que la question de l'exclusion de M. Herriot à laquelle fait allusion M. Emery dans sa lettre n'est pas posée aujourd'hui au Comité. Le Comité n'a pas à dire pour le moment si cette exclusion est, ou non, régulière. Mais M. Basch croit devoir informer dès à présent le Comité que M. Herriot a fait appel de la décision de la Section de Lyon par la lettre suivante arrivée à l'instant même :

Paris, le 31 mai 1934.

Mon cher Président,

La mesure prise en ce qui me concerne par le Comité de la Section lyonnaise de la Ligue pose des questions de

principe que je crois devoir évoquer devant le Comité Central. Je me suis abstenu de toute polémique. J'ai l'honneur, aujourd'hui, de solliciter, aux termes des statuts, la décision de ce Comité.

Veuillez croire, mon cher Président, à mes sentiments d'affectueux respect.

E. HERRIOT.

Le Comité sera saisi de cet appel à une très prochaine séance.

M. *Emile Kahn* met le Comité au courant des premières répercussions dans la Ligue du vote du Congrès. Il a reçu des démissions de parlementaires et d'hommes étrangers aux luttes de partis, d'universitaires comme MM. Hauser, professeur à la Sorbonne, Cahen, inspecteur général, d'Abel Craissac ; des Sections comme celles de Mazamet, de Salies-de-Béarn, de Meudon, de Saint-Zacharie, sont menacées de dissensions graves : deux présidents de Fédération annoncent que, dans leur département, la situation est alarmante.

M. *Gombault* estime que, pour arrêter cette hémorragie, le Comité doit se solidariser avec le Président, non seulement dans une affirmation de sympathie, mais en approuvant son action. Tel est le sens et le but de la résolution qu'il a présentée avec M. Ferdinand Herold et M. Sicard de Plauzoles. Il ne s'agit pas de se dresser contre une décision quelconque du Congrès qui est souverain, et rien ne se trouve dans le texte présenté ce soir qui n'ait été dit à Nancy et n'ait été approuvé par la majorité du Congrès. Mais il importe d'obtenir que notre Président reprenne sa démission. Ce sera, d'ailleurs, le meilleur moyen de donner satisfaction aux diverses tendances de la Ligue et nous pensons que notre ordre du jour aura ce double effet.

Au surplus, M. *Gombault*, afin d'enlever tout prétexte à toute interprétation tendanciuse de la résolution, prend l'initiative d'en modifier certains termes. Il propose de rédiger comme suit le paragraphe 3 :

Félicite le Président Victor Basch d'avoir au Congrès de Nancy protesté contre la proposition de Michel Alexandre relative aux affaires de Lyon, proposition qui apparaissait comme un détournement pour condamner un ligueur sans avoir reçu ses explications.

Le mot « manœuvre » ne figurerait plus dans le texte : ainsi s'affirme notre désir d'accord.

M. *Ancelle* se déclare ébranlé par les explications que vient de donner le Président. Il croyait que le Congrès de Nancy était saisi d'un appel contre l'exclusion de M. Herriot et qu'il avait voté sur ce point. La question qui n'était pas posée à ce moment-là l'est à présent. M. *Ancelle* demande que les deux discussions aient lieu en même temps et que rien ne soit voté ce soir.

Il ajoute ne pas pouvoir voter l'ordre du jour Bourdon-Gombault en raison d'un membre de phrase qui lui paraît, sous couleur de condamner une manœuvre dirigée contre M. Herriot, en constituer une en sa faveur.

Il se déclare partisan du maintien de M. Basch à la présidence, dans un esprit d'union.

M. *Challaye* donne lecture d'un contre-projet, signé de MM. Challaye, Barthélemy, Emery, Michon, Philip :

Le Comité Central,

S'élevant au-dessus de toute considération de personne et de parti,

1° En ce qui concerne l'exclusion du ligueur Herriot par le Comité de la Section de Lyon :

Constata que cette exclusion a été régulièrement décidée après convocation de l'intéressé ;

Qu'il ne dépend que de ce dernier de se faire entendre en se pourvoyant contre cette exclusion.

2° En ce qui concerne la flétrissure votée par le Congrès de Nancy à l'égard du maire de Lyon :

Regrette que le 1^{er} février le Bureau de la Ligue, sans enquête préalable et sans entendre les intéressés, ait reconnu coupables les 22 balayeurs de Lyon révoqués ou rétrogradés despotiquement par M. Herriot.

Regrette qu'averti plusieurs semaines à l'avance que

l'affaire serait discutée au Congrès, le Bureau n'ait derechef

procédé à aucune enquête, ni convoqué les intéressés ;

Prend acte de la décision souveraine du Congrès blâmant à une forte majorité la violation des droits de l'homme imputable à M. Herriot.

Constata que le Congrès s'est fondé, pour prendre cette décision, non seulement sur des faits incontestés et des droits incontestables, mais encore sur les explications formelles de M. Herriot en février dernier au Conseil municipal de Lyon ;

Constata que le Congrès, en votant à 19 voix de majorité (sur 1.336 votants), la motion dite de Maine-et-Loire, ne s'est aucunement déjugé, puisque cette motion ne revient pas sur la flétrissure de l'acte commis par le maire de Lyon.

M. *Henri Guernut* propose le contre-projet suivant :

Les membres du Comité Central soussignés tiennent la motion, que le Congrès a votée par surprise, pour inconciliable avec les principes de la Ligue des Droits de l'Homme.

Ils estiment qu'un souci élémentaire de justice interdit :

a) De se prononcer sur un dossier avant de l'avoir étudié ;

b) De juger quelqu'un sur les affirmations de ses adversaires ;

c) De le condamner sans l'avoir entendu.

Ils félicitent le Président Victor Basch d'avoir rappelé par sa décision ces principes essentiels. Ils le prient de rester à la tête de la Ligue des Droits de l'Homme pour les propager et les défendre.

Ce texte se suffit à lui-même. M. *Guernut* tient à déclarer, cependant, qu'il ne reconnaît qu'une souveraineté, celle de l'esprit de la Ligue. C'est la première fois qu'un Congrès y a manqué aussi gravement. C'est la première fois qu'on y a condamné un homme sur les seules affirmations d'un adversaire municipal, politique, personnel. C'est comme si on avait condamné Caillaux sur les affirmations de Daudet ! C'est la première fois qu'on y a condamné quelqu'un sans l'avoir mis en mesure de se défendre, comme si la Ligue, au lieu de suivre Zola et Scheurer-Kestner, s'était prononcé pour de Boisdeffre et le général Mercier.

M. *Guernut* regrette de n'avoir pas dit ces choses-là plus tôt. Il voit avec douleur la Ligue descendue à la mesquine politique, sans que le Comité ait suffisamment freiné. Il a décidé d'être moins discret à l'avenir, et puisque la Ligue semble oublier l'esprit de ses origines, il s'emploiera pour sa part à le lui rappeler.

M. *Bayet* ne votera pas l'ordre du jour de M. Challaye. Tout d'abord, la question de l'exclusion n'est pas posée au Comité et n'a pas à être tranchée aujourd'hui. En second lieu, les termes mêmes qui sont employés marquent l'embarras où se trouvent les auteurs de la motion qui, après avoir « flétri le maire de Lyon », flétrissent maintenant son acte, puis remplacent la « flétrissure » par un blâme.

M. *Bayet* propose le texte suivant :

Le Comité Central,

Considérant que la motion de Maine-et-Loire et la motion Alexandre s'accordent à rendre au Président Victor Basch l'hommage de respect et de reconnaissance qui est celui de la Ligue tout entière ;

Considérant que ceux qui ont voté la motion Alexandre comprennent le sous-entendu ou Victor Basch et d'autres membres du Comité Central de ne pas condamner un ligueur sans l'entendre et de maintenir l'action de la Ligue au-dessus de toute considération de parti ;

Considérant que l'accord est complet au Comité Central comme au sein de la Ligue pour organiser la lutte contre le fascisme, les puissances de corruption et l'esprit de guerre ;

Considérant qu'il est essentiel, à l'heure présente, d'affirmer hautement cet accord et qu'il sera rendu manifeste par le maintien à la présidence de Victor Basch.

Lui demande de bien vouloir rester, conformément au vœu de la Ligue unanime, à ce poste d'honneur et de combat.

La minorité peut admettre ce texte qui marque notre souci à tous de ne pas condamner un homme sans l'entendre. Nous pouvons faire l'unanimité et éviter toute apparence de dislocation de la Ligue.

M. Michon pense que le Bureau du Comité Central, en décidant le 1^{er} février qu'il n'y avait pas lieu d'intervenir dans l'affaire des balayeurs de Lyon, a, en fait, pris parti contre ceux-ci sans les avoir entendus. Avant de prendre cette décision, le Bureau aurait pu saisir de la question de Comité Central.

M. Basch a évoqué le passé de la Ligue et le souvenir de François de Pressensé. M. Michon lit à ce propos les extraits suivants du discours de Pressensé au Congrès de Rennes le 31 mai 1909, lors de la campagne menée par la Ligue contre les ministres Briand et Clemenceau :

Quand nous avons quelquefois l'amère douleur de devoir combattre et dénoncer des hommes qui ont été des frères d'armes, c'est quelquefois le plus cruel, mais c'est aussi le plus inéluctable des devoirs. Le jour où nous dirons que parce que tel homme a été avec nous jadis, parce que nous avons cru que cet homme, à un certain moment, incarnait en lui le droit, parce que nous nous sommes groupés autour de lui, quoi qu'il fasse, quelque démenti qu'il donne à son passé, quelque désaveu qu'il inflige à la période la plus noble de sa vie, nous devons mettre notre main sur notre bouche et ne pas même protester, ce jour-là nous ferions mieux de dissoudre la Ligue des Droits de l'Homme et déclarer que nous avons fait banqueroute à notre passé comme à nos principes...

Nous essaierons d'adoucir par tous les moyens possibles la transition à ceux qui ne sont vraiment en toute bonne foi, que des trainards, mais il faut que l'on sache aussi que, s'il existe des éléments décidément réfractaires à l'esprit de la Ligue, s'ils prétendent opposer au présent un passé dont ils s'arrogent le monopole, mais qui ne leur appartient pas plus qu'à nous, s'ils prétendent nous mettre en contradiction avec nous-mêmes, alors que c'est nous qui sommes fidèles à ce passé, à regret, mais délibérément, résolument, sans revenir sur cette résolution, nous déclarons : c'en est fait, il n'y a plus de place pour vous dans les rangs de la Ligue des Droits de l'Homme...

Quand il s'agit de dénoncer un acte commis contre la liberté individuelle, contre la liberté d'opinion, quand il s'agit de dénoncer un attentat contre l'esprit de la Révolution, on nous trouvera toujours au premier rang, quels que soient ceux qui les ont commis, et surtout s'ils ont été jadis parmi nos amis.

M. Basch ayant annoncé la démission de M. Charles Richet, M. Michon fait connaître que M. Ch. Richet vient d'écrire aujourd'hui dans le *Matin* un article nationaliste. S'il faut absolument conserver dans la Ligue des collaborateurs du *Matin*, d'autres membres se verront obligés d'en sortir.

M. Basch ne veut pas intervenir dans ce débat. Il tient seulement à répondre à M. Michon qu'il s'est, à l'époque, entièrement associé à François de Pressensé et que tout récemment encore il a montré qu'il ne se laissait pas arrêter par les considérations de personnes ; lorsqu'une nomination qui a paru contraire au droit et à la loi a été faite au Musée Pédagogique, il a protesté. S'il avait été convaincu qu'en l'espèce Herriot avait eu tort, il l'aurait dit. Mais il ne pouvait que déclarer qu'il ne connaissait pas le dossier.

Répondant à M. Guernut, M. Basch donne lecture de l'ordre du jour de protestation contre les décrets-lois auquel il a été fait allusion (*Cahiers* 1934, p. 333). Défendre la démocratie, s'élever contre des actes qui, s'ils ne sont pas contraires à la Constitution, sont contraires aux principes de la démocratie, n'est-ce pas le rôle de la Ligue ? Si c'est là faire de la politique, la Ligue en a toujours fait. Le jour où elle ne le ferait plus, elle ne serait plus la Ligue de Pressensé.

J'ai voulu être, poursuit M. Basch, un président de conciliation et d'union, non de haine et d'agression. Si vous voulez quelqu'un qui se dresse haineusement contre les adversaires de ses idées, ne me demandez pas de revenir sur ma démission et ne me demandez pas non plus de cesser de faire de la politique, au sens le plus élevé du mot, jamais je ne m'y résignerai.

M. Corcos propose le texte suivant :

Le Comité Central,

S'élevant au-dessus de toute considération de personne ou de parti, demande à M. Victor Basch de rester en qualité de président de la Ligue à son poste d'honneur et de combat ;

Saisi de la demande d'appel de M. Herriot contre la décision le concernant transmise par la Section de Lyon, décide d'ouvrir l'enquête nécessaire et normale en pareil cas sur les faits invoqués, dont les résultats seront soumis pour décision au Comité Central ;

Considérant que le principe fondamental de la Ligue interdit de condamner, d'exclure ou de « flétrir » sans enquête préalable et sans entendre l'intéressé,

Félicite le Président Victor Basch d'avoir au Congrès de Nancy protesté contre une manœuvre détournée en vue de condamner un ligueur sans avoir reçu ses explications ;

Et se félicite que la majorité du Congrès, en adoptant la motion de Maine-et-Loire, ait proclamé qu'elle se refusait à « participer à une manœuvre qu'elle désapprouve formellement », qu'elle se soit ainsi associée aux déclarations du Président Victor Basch, et qu'elle ait marqué, comme lui, sa ferme volonté de maintenir la Ligue, suivant ses principes et sa tradition, en dehors des compétitions de parti et des querelles politiques.

M. Emile Kahn répond à un certain nombre d'observations qui ont été faites.

M. Michon a reproché au Bureau de n'avoir pas saisi le Comité. M. Kahn pourrait se borner à observer que le Comité s'est réuni le 1^{er} février et que le 6 février lui a donné d'autres soucis. Il ajoute que la Ligue n'était pas saisie de l'affaire pour intervention, mais avait seulement reçu de la Fédération de l'Ardeche une résolution destinée à être insérée dans les *Cahiers*. C'est par scrupule que le Secrétaire général l'a communiquée au Bureau. Au surplus, personne dans le Rhône n'a protesté contre la décision prise et rapportée par les *Cahiers*.

Le Comité était prévenu trois semaines à l'avance, a dit M. Challaye, que M. Michel Alexandre porterait la question à la tribune du Congrès.

Voici sa lettre :

Saint-Cloud, le 3 mai 1934.

Monsieur le Secrétaire Général et cher collègue,

Conformément à la note parue dans les *Cahiers*, p. 261, je vous avise que la Section de Versailles, dont je suis l'un des délégués, m'a mandaté pour prendre éventuellement la parole sur l'action générale de la Ligue (dans le débat sur le rapport moral), y compris, bien entendu, la question des armements et celle des rapports franco-allemands.

Je me réserve aussi d'intervenir, s'il y avait lieu, sur la question Herriot (abattoirs de Lyon, etc.).

Veuillez me croire votre bien dévoué.

Michel ALEXANDRE.

Pouvions-nous penser que M. Michel Alexandre ne parlerait ni de la question des armements, ni des rapports franco-allemands et qu'il soulèverait lui-même la « question Herriot », alors qu'il semblait dire qu'il en parlerait si la question venait à être posée et que personne ne la posait ?

M. Kahn ne peut s'associer au blâme à l'égard du Congrès que paraît contenir la motion de M. Guernut. Ce Congrès a donné un magnifique exemple de sincérité. Ce qui a ému beaucoup de délégués, c'est la question des fonctionnaires ; ils ont cru violés les droits de ces fonctionnaires, contre lesquels s'est déchaînée une abominable campagne de presse, et c'est dans cet esprit qu'ils ont voté la motion Alexandre. Le Congrès n'a donc obéi qu'à des sentiments nobles. Par la suite, appelé à réfléchir sur la portée de son vote, il en a précisé la signification : il a dit, en adoptant la motion de Maine-et-Loire, qu'il ne voulait ni exclure indirectement un ligueur, ni participer à une manœuvre partisane. L'ordre du jour présenté par MM. Hérold, Sicard de Plauzoles et Gombault ne fait que rappeler le texte qui a été voté à Nancy. C'est pourquoi M. Kahn le votera. Il ne peut se rallier à l'ordre du jour Challaye, parce que cet ordre du jour ne comporte aucun regret de la démission de M. Victor Basch, aucun désir de le voir la retirer.

M. Kahn regrette de ne pouvoir adopter la motion de M. Bayet, mais elle ne se prononce pas sur les questions de principe, dont l'avenir de la Ligue dépend : 1^o est-il permis de condamner un ligueur sans l'entendre ? 2^o la Ligue va-t-elle devenir un succédané des partis ?

Des hommes, des groupes qui ne trouvent leur place dans aucun parti voudraient faire de la Ligue un parti

nouveau, il faut choisir : ou l'ancienne Ligue avec ses principes, ou une Ligue politique. L'ordre du jour Gombault-Hérol-Sicard de Plauzoles choisit la Ligue de Trarieux, de Pressensé, de Buisson, M. Kahn lui donne sa voix.

M. Henri Guernut déclare qu'en déposant son projet il n'a eu d'autre intention que d'exprimer la pensée d'un grand nombre de ligueurs qui voulaient donner leur démission. Ces collègues auront du moins l'assurance que leur sentiment est représenté au Comité Central et ils demeureront fidèles à la Ligue pour l'y défendre. Ceci dit, M. Guernut se rallie à l'ordre du jour Gombault-Hérol-Sicard de Plauzoles.

M. Marius Moutet estime que la seule question qui est posée aujourd'hui est celle de la démission du Président. Le Comité n'a pas à se préoccuper d'autre chose. Or, le Président ne peut reprendre sa démission que si le Comité se solidarise avec l'attitude qu'il a eue à Nancy. Comme homme politique, M. Moutet vote contre Herriot ; comme ligueur, s'il avait été à Nancy, il n'aurait pas voté la motion Alexandre. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ajoute M. Moutet, que l'avenir de la Ligue est en danger. C'est depuis que les tendances se sont cristallisées qu'un esprit d'intransigeance s'est marqué au sein de la Ligue. Il y a maintenant, dans la Ligue, des partis avec des chefs qui, quelle que soit la question, s'opposent en bloc ; or, dans la Ligue, où nous avons un minimum d'opinions communes, nous devrions trouver les accords nécessaires.

L'ordre du jour que vient de déposer M. Challaye est l'une de ces manifestations qui peuvent être mortelles pour la Ligue. Dans un esprit de conciliation, M. Moutet propose que le texte de la résolution soit modifié, que le mot « manœuvre » n'y figure pas.

M. Corcos regrette que les séances du Comité qui suivent le Congrès, soient maintenant consacrées à critiquer ce qui a été fait au Congrès lui-même.

M. Hadamard a été frappé des observations de M. Guernut et s'y associe. Il est préoccupé depuis longtemps par la tendance qu'a la Ligue d'intervenir dans des questions étrangères à son objet propre, comme l'est, au premier chef, celle par laquelle la Section de Lyon motive l'exclusion qu'elle a votée à l'encontre de M. Herriot. De même, il ne considère nullement comme exagéré de qualifier « vote de surprise » une délibération instituée au Congrès à l'improviste et en l'absence des éléments d'information nécessaires. On ne peut qu'approuver et féliciter le Président d'avoir maintenu un principe qui ne devrait jamais être perdu de vue.

M. Bouilly est d'accord avec M. Moutet. Il est regrettable qu'il y ait à la Ligue une majorité et une minorité qui tendent à devenir permanentes. Dans un esprit de conciliation il propose de se borner au rappel des principes en écartant tout ce qui peut rappeler la bataille.

M. Bouilly présente le texte suivant :

Le Comité Central,

S'élevant au-dessus de toute considération de personne ou de parti,

Considérant que le principe fondamental de la Ligue interdit de condamner sans entendre l'intéressé ;

Rappelle ces principes et félicite le Président Victor Basch d'avoir, au Congrès de Nancy, protesté contre une proposition portant condamnation d'un ligueur dont les explications n'avaient pas été recueillies ; et se félicite que la majorité du Congrès se soit associée aux déclarations du Président... (Le reste sans changement).

M. Baylet ne craint pas que beaucoup de ligueurs donnent leur démission, du moins tant que la Ligue restera fidèle à ses doctrines. Tout le Comité est d'accord pour demander à M. Basch, qui a maintenu vivante la tradition de la Ligue, de rester Président. Dans cet esprit, M. Baylet votera l'ordre du jour de M. Bayet bien qu'il ne traduise pas toute sa pensée.

M. Kayser déclare qu'il serait déplorable et scandaleux qu'un tel débat ne se termine pas sur une motion d'unanimité. Les projets présentés par MM. Bouilly, Bayet et Gombault semblent pouvoir être fondus dans un texte unique.

M. Gombault donne lecture de son projet portant les amendements qu'il a lui-même proposés au début de la séance. Il demande pour ce texte la priorité.

M. Albert Bayet donne à son tour lecture du texte qu'il a proposé et demande également la priorité pour ce texte.

Le Président met aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour de MM. Hérol, Sicard de Plauzoles et Gombault.

Ont voté pour la priorité : Mme Bloch, Mlle Collette, MM. Brunschwig, Bouilly, Frot, Gombault, Gounin, Grumbach, Hérol, Hersant, Emile Kahn, Marius Moutet, Ramadier, Rouquès, Rucard, Sicard de Plauzoles.

Ont voté contre la priorité : MM. Ancelle, Barthélemy, Bayet, Bergery, Caillaud, Challaye, Michon, Perdon.

Se sont abstenus : MM. Kayser, Baylet, Prudhommeaux.

Le projet est ensuite discuté paragraphe par paragraphe.

A cette discussion prennent part MM. Bergery, Emile Kahn, Moutet, Caillaud, Bouilly, Perdon, Ramadier, Mme Bloch, M. Gombault.

Des amendements sont successivement présentés par M. Bergery (adopté), Perdon (adopté sous réserve de rédaction), Caillaud, Barthélemy (rejeté), Bouilly et Ramadier (rejeté), Gombault (adopté).

L'ensemble du projet est ensuite mis aux voix. Rappels ce texte que nous avons publié page 361 :

Le Comité Central,

S'élevant au-dessus de toute considération de personne ou de parti,

Considérant que le principe fondamental de la Ligue interdit de condamner sans enquête préalable et sans entendre l'intéressé,

Félicite le Président Victor Basch d'avoir, au Congrès de Nancy, protesté contre une proposition qui condamnait un ligueur sans avoir reçu ses explications ;

Et se félicite que le Congrès, en adoptant la motion de Maine-et-Loire, se voit ainsi associé aux déclarations du Président Victor Basch, et qu'il ait marqué, comme lui, sa ferme volonté de maintenir la Ligue, suivant ses principes et sa tradition, en dehors des compétitions de parti et des querelles politiques.

Ont voté pour : Mlle Collette, MM. Bouilly, Gombault, Gounin, Frot, Hadamard, Hérol, Kahn, Moutet, Ramadier, Rucard, Rouquès, Sicard de Plauzoles.

Ont voté contre : MM. Ancelle, Barthélemy, Bergery, Caillaud, Challaye, Michon.

M. Kayser s'abstient pour protester contre le fait qu'aucun effort sérieux n'a été tenté en vue de réaliser l'unanimité, alors que l'accord paraissait possible.

Mme Bloch, MM. Bayet, Brunschwig, Henri Guernut et Hersant, qui ont quitté la séance avant la fin, avaient déclaré se rallier au projet de résolution de MM. Hérol, Sicard de Plauzoles et Gombault, ainsi qu'aux amendements qui seraient acceptés par la majorité du Comité.

M. A. Bayet s'est opposé à ce qu'il soit tenu compte de ces votes, ainsi, d'ailleurs, que des votes des membres non résidents, estimant que les collègues absents auraient pu changer d'opinion au cours des débats.

M. F. Challaye a également quitté la séance, en déclarant qu'il votait contre tout autre projet que le sien. Son vote a été compté.

Projet de résolution de M. Bayet. — M. Albert Bayet propose le vote de la motion suivante :

« Le Comité Central assure le Président Victor Basch de sa profonde affection et lui demande de bien vouloir rester président de la Ligue. »

Cette motion est votée à l'unanimité des membres présents (1).

M. Victor Basch remercie ses collègues de ce témoignage d'affection et déclare qu'il fera connaître ultérieurement sa décision.

(1) Après la séance, le Secrétaire général a reçu de M. Barthélemy la lettre suivante, datée du 12 juin :

Présent à la séance du Comité du 31 mai, mais ayant

TABLEAU D'HONNEUR

Nous avons publié dans notre précédent numéro (p. 414) une liste des Sections qui, à la suite de notre appel, ont fait parvenir à la Trésorerie générale les cotisations recouvrées ou lui ont consenti des avances.

Or, de nombreuses Sections, devant notre appel, avaient effectué spontanément des versements anticipés.

Nous avons le devoir de les citer, elles aussi, à ce Tableau d'honneur :

Affreville, Aigrefeuille-le-Thou, Aix-en-Provence, Albi, Alès, Amagne-Lucquy, Amiens, Antibes, Argentan, Arinthod, Armentières, Arras, Arzew, Auch, Aulnay-sous-Bois.

Bailleul, Balbigny, Baraqueville, La Barre-des-Mons, Barsac, Bayonne, Bellegarde, Belleville-sur-Saône, Belvédère, Belvès, Le Blanc-Misseron, Blanzay, Blois, Bonny, Bourgneuf, Brache-Saint-Waast, Bras, Bray-sur-Somme, Bres, Brienne-sur-Armand, Brignais, Brive.

Cambrai, Camphin, Capesterre, Casablanca, Cattenières, Challerange, Châlons-sur-Marne, Champigny-sur-Vecde, Chantelle, Charleville, Châteaubriand, Château-du-Loir, Château-Salins, Châteaudun, Châteauneuf-sur-Charente, Châteauneuf-d'Isère, Châteaurenard, Châteaurenault, Chaumon-en-Brie, Clermont-Ferrand, Cléry-Saint-André, Cluses, Colombes, Compiègne, Conflans-Fin-d'Oise, Constantine, Corbehem, Cormeilles-en-Parisis, Coniza, La Creche, Crémieu, La Croix-Saint-Ouen, Le Croisic, Le Crottoy.

Dabissy, Denain, Digoïn, Dompierre-sur-Bresle, Donchery, Doullens, Dun-sur-Auron.

Eaubonne-Ermonet, Epernon, Etretat, Eyguières.

Fauquenbergues, Firminy, Flize, Fonesnant, Fresnes.

Gray, Grenay, Grenoble, Gneugnon, Guérande, Guingamp.

Ham, Hesden, Hommes.

Ile-Rousse.

Jeuumont, Joucy, Jouy.

Lagny, Lamotte-Beuvron, Lannemezan, Laon, La Plombe, Laragne, Laure, Lavour, Léon, Libourne, Libreville, Ligny-en-Brionnais, Longeville, Luçon, Lugny, Luxé, Lyons-la-Forêt.

Malijai, Mailly-le-Camp, Malo-les-Bains, Le Mans, Marennes, Mareuil-sur-Arnon, Mayenne, Les Mées, Méneville, Meudon, Meulan, Mèze, Méziériat, Millau, Monein, Monetau, Montchanin, Montélimar, Mont-de-Marsan, Monthermé, Mortagne-sur-Gironde, Mouzeuil.

Nans, Neuilly-Saint-Front, Nevers, Nesle, Noisy-le-Sec, Nuailled-d'Amis.

Onnaing, Outreau.

Palaiseau, La Palud, Paris (9^e), Paris (11^e), Paris (15^e), Paris (19^e) Amérique, Pavillons-sous-Bois, Péronne, Pisisan, Poix, Pontarion, Pont-de-Beauvoisin, Pontivy, Pont-Rémy, Port-de-Bouc, Prades, Le Pradet, Puisseux, Puy-Guillaume.

été obligé de partir après minuit, avant qu'il ne fût question d'une motion demandant à M. Victor Basch de reprendre sa démission de Président, je vous prie de faire connaître — pour qu'il n'y ait pas méprise au sujet de l'unanimité du vote — que j'aurais voté contre cette motion pour la raison suivante :

Le Comité Central n'était pour rien dans la démission. Donnée solennellement au Congrès, à propos d'un vote du Congrès, elle devait, à mon sens, être reprise solennellement devant le Congrès, par égard aux délégués qui, unanimement, avaient adjuré M. Victor Basch de revenir sur sa décision et qui, ainsi, ne seraient pas restés péniblement impressionnés devant la persistance du Président à ne pas reparaitre même aux séances de la dernière journée...

Quiberon, Quimperlé, Rennes, Rethel, Rieux-en-Cambrésis, Rion-des-Landes, la Rochelle, Roanne, Rosporden, Rouen, Rougiers, Roussillon, Royan, Rumilly.

Saint-André-de-Cubzac, Saint-Claude, Saint-Florentin, Saint-Gratien, Saint-Julien-en-Born, Saint-Julien-en-Quint, Saint-Louis, Saint-Marcellin, Sainte-Maure, Sainte-Même, Saint-Paul-en-Born, Saint-Péray, Saint-Priest, Saint-Sauveur, Saint-Sauveur-de-Nuailled, Saint-Savinien, Saint-Valéry-sur-Somme, Samoëns, Sarreguemines, Seillons, Sens, Sermoyer, Sète, Seysel, Sidi-Bel-Abbès, Signy-le-Petit, Sillé-le-Guillaume, Sorgues-sur-l'Ouvèze, Sougères, Souillac, Soussé, Souvigny-en-Sologne, Stains, Saint-Fargeau.

Taboudouch, Tarbes, Tassin-la-Demi-Lune, Thiais, Thibie, Tonnay-Boutonne, Tournon, Tourves, Trouville, Troyes.

Unieux.

Le Val, Valsertres, Varages, Verdille-Saint-Médard, Le Verdun, Verdun, Versailles, Vic-sur-Aisne, Ville-Real, Villeurbanne, Vingta, Virieu-le-Grand, Viroflay, Vis-en-Artois, Vouzon.

Ychoux.

NOS SOUSCRIPTIONS

Pour la propagande républicaine

Du 1^{er} janvier au 30 juin 1934.

MM. Amselle, à Epernay, 29 fr. 50. Bienaimé, à Amiens, 20 francs; Guet, à Paris (2^e), 1 fr. 75; Boubred, à Saïda, 5 francs; J. Michard, à Bourg, 100 francs; Bruyère, à Montignac, 4 francs; D. Broh, à Paris, 5 francs; Stimmelle, à Boussois, 5 francs; Duguet, à Angoulême, 5 francs; Farré, à Vincennes, 5 francs; Béraud, à Baracher, 10 fr.; Mameel, à Sète, 3 francs; Caparis, à X..., 5 francs; Bourteau, à Marseille, 10 francs; Paragné, à Bourg-la-Reine, 30 francs; Evezard, à X..., 8 francs; Moïse Dossou, à Yovo Allada, 24 fr. 50; Oscar Vignoli, à La Baule, 40 francs; Aloïs Vohral, au Maroc, 5 francs; Pradel Marie, à Saint-Jean-de-Fleurs, 6 francs; Bing, à Paris, 10 francs; Fischer, secteur 606, 10 francs; Méziari Hadj, à Saint-Eugène, 20 fr.; Alexis Cousieu, à Saigon, 10 francs; Gabriel Mudurian, à Paris, 12 francs; Pierre Pantoche, à Hoang-en-Phi, 50 fr.; Philippe Auguste, à Mondovi, 150 francs.

Sections. — Praheq, 37 fr. 80; Lalinde, 10 francs; La Roche-Vineuse, 60 francs; Joney, 95 francs; La Gulche, 55 francs; Charolles, 60 francs; Gênelard, 40 francs; Gueugnon, 68 francs; Louhans, 71 francs; Bourbon-Lancy, 22 francs; Paray-le-Monial, 27 francs; Iguerande, 50 fr.; Condé-sur-Noireau, 75 francs; Grenoble, 300 francs; Vesoul, 63 francs; La Couronne, 81 fr. 50; Nersac, 57 francs; Aigre, 33 fr. 50; Saint-Angeau, 102 fr. 60; Figeac, 234 fr. 30; Cluses, 100 francs; Paris-XIII^e, 1.000 francs; Fuyeau, 65 francs; Pont-de-Claix, 50 francs; Nalliers, 36 francs; Signy-l'Abbaye, 200 francs.

Pour les victimes de l'injustice

Du 1^{er} janvier au 30 juin 1934

MM. Bicard-Sée, en souvenir de M. Eugène Sée, 500 fr.; MM. Jean Mazoué, à Fort-de-l'Eau, 25 francs; Cros, à Stamboul, 5 francs; Marius Passel, à Rubi, 20 francs; Campi, à Ventisrl, 40 francs; Hadda ben Ali, à X..., 10 fr.; Amari à Oran, 3 francs; Bayard, à Vermenton, 25 francs; Nguyen Dong, au Tonkin, 10 francs; Azoulay, à Alger, 50 francs; Loco, à Porto-Novo, 10 francs; Leonard Carré, au Cateau, 110 fr. 40; E. Bael, à Rioges, 50 francs; Vve Dubois, à Alger, 3 francs; Lenoir à X..., 5 francs; Chappard Michel, à Sidi-bel-Abbès, 5 francs; Cros, à Stamboul, 5 francs; Amadou, à Grand-Bassam, 750 francs; Bing, à Paris, 10 francs; Assogha, à Ognalla, 2 fr. 50.

Sections: Noyers-sur-Jabron, 50 francs; Granville, 75 fr.; Sury-le-Comtal, 175 francs; Abbeville, 14 fr. 10; Ormans, 42 francs; Mézé, 41 fr. 25; Sidi-bel-Abbès, 25 francs; Le Donjon, 113 fr. 50; Langeais, 35 francs; Grasse, 80 francs; Armentières, 54 francs; Landrecies, 88 francs; Cluses, 68 fr. 10; Saint-Julien-du-Sault, 60 francs; Saint-Saulge, 60 francs; Lézignan, 30 francs; Châteauneuf, 50 francs; Issigny-sur-Mer, 25 francs; Vesoul, 100 francs; Saint-Piat, 50 francs; Pesmes, 34 francs; Pont-de-Vaux, 60 francs; Ligny-en-Brionnais, 32 francs; Salies-du-Salat, 64 fr. 70; Saint-Gaudens, 106 fr. 10; Bazileges, 117 francs; La Tranche, 88 francs; Hartmannières, 40 fr. 20; Pont-de-Vaux, 12 fr. 70; Annecy, 100 francs.

La collusion entre la police et l' " Action Française "

La Ligue des Droits de l'Homme n'a pas cessé d'affirmer qu'entre les hauts fonctionnaires de la Préfecture de Police, inféodés à M. Chiappe, et les bandes de l'Action Française, il y avait entente et collusion.

Or, M. Paul Guichard, directeur de la Police municipale, dont on connaît l'étrange abstention le 6 février, vient, à l'occasion des retraites militaires, de proclamer officiellement que le concours des Camelots du Roi était acquis à la police, contre les organisations républicaines et pacifistes. Contre cette collaboration scandaleuse, il n'élève aucune objection.

La Ligue des Droits de l'Homme prend acte de cet aveu par où s'expliquent les étranges tolérances de la police à l'égard des manifestants d'Action Française, de leurs exploits et de leurs armements.

Elle demande au gouvernement s'il tolérera qu'il s'institue en France, recrutée dans les sections d'assaut des adversaires du régime, une police auxiliaire à la manière hitlérienne.

(21 juin 1934.)

Un mois de prison pour une citation

Le 31 mai dernier, M. René Gérin, secrétaire général de la « Ligue des Combattants de la Paix », était condamné à un mois de prison sans sursis et 100 francs d'amende par le Tribunal correctionnel de Caen pour s'être livré, dit le jugement, à une propagande anti-conceptionnelle ou contre la natalité.

— En quoi aurait consisté cette redoutable propagande ?

— M. Gérin s'est borné à citer, au cours d'une conférence, une seule et simple phrase qui n'est pas de lui, mais de Victor Margueritte : « et d'abord les femmes ne doivent plus faire d'enfants tant que les patries auront le droit de les assassiner ». Le jugement prétend que René Gérin a commenté et développé cette phrase. Il est établi qu'il s'est contenté de la citer sans développement ni commentaires.

— Mais l'auteur de la phrase l'a-t-on condamné ?

— Aucunement. Jamais aucun tribunal n'aurait eu l'idée saugrenue de poursuivre Victor Margueritte pour une phrase aussi inoffensive.

— Il serait donc plus criminel de citer un texte que d'en être l'auteur ?

Justice étrange !

La Ligue des Droits de l'Homme veut espérer que la Cour, en réformant le jugement du tribunal et en acquittant Gérin, se montrera soucieuse d'égalité devant la loi.

(26 juin 1934.)

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. — Nos interventions

Des démarches ont été faites dans les affaires suivantes. (Nous indiquons tout d'abord le nom de la Fédération ou de la Section, puis la cote du dossier, enfin, le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Ariège, Botton, Intérieur.
Nord, Vemier Philippe, Guerre.
Rhône, Crémilleux, Guerre.
Haute-Saône, Rove Joseph, Justice.

2° Affaires soumises par les Sections

Aulnay-sous-Bois, Paris-5^e (Education nationale. Rattachement des écoles des sourds-muets), Education nationale.

Batna, Laggune, G. G. Algérie.
Bône, Rey Marcel, Guerre.
Cannes, Monod, Intérieur.

Condé-sur-Noireau, Condé-sur-Noireau, suppression d'un poste d'institutrice, Education nationale.

Conques, Conques, condamnation pour chasse en terrain prohibé, Justice.

Cormelles-en-Parisis, Rendulic José, Préfecture de Seine-et-Oise.

Dakar, Tall Doudou, Colonies.

Ingré, Education nationale, protestation contre circulaire ministérielle du 25 novembre 1933, Education nationale.

Kerrata, Benabi, G. G. Algérie.

Ligue italienne, Baccoccoli, Orazia, Travail ; Gemignani Auguste, Intérieur ; Landini, Intérieur ; Mazzotti Vincenzo, Intérieur ; Morucchio V., Intérieur ; Quericomi Bruno, Travail ; Talatin Antonio, Intérieur ; Tomasini Umberto, Intérieur ; Verdura, Travail ; Viezzoli frères, Travail.

Mahé, Indes françaises, gratuité de l'enseignement secondaire dans colonies.

Marseille, Bricou Flore, Justice.

Meknès, Garcia Etienne, Justice.

Morcenx, Sourgen, Assurances Sociales.

Nantes, grève du 12 février, sanctions contre agents des douanes, P. P. de C., Finances.

Paramé, Robert Rogor, Guerre.

Paris-13^e, Blanquet Joseph, Guerre ; Bonnamour, Santé publique.

Paris-18^e, Rabat, Bogoslavsky, Guerre.

Saint-Denis (Seine), Georgerin Pierre, Santé publique.

Saint-Dizier, Salmon Georges, Justice.

Sidi-bel-Abbès, Algérie, personnel des banques, Intérieur, G. G. Algérie.

Sisteron, Armand, Intérieur.

Strasbourg, Alsace-Lorraine, ministres des cultes, applications décrets lois 44-34, Justice.

Villeurbanne, Villeurbanne, brutalités policières, Pt du Rhône.

Villiers-sur-Marne, Guegan Marcel, Finances.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Casablanca, El Kébir b. Cheik ; Ristich Stoyan.

Clermont-Ferrand, Vernadat Jean.

Ligue Belge, Beaumont Valentine.

Lyon, Perrin Antoine.

Marseille, Ferrato.

Mirebeau, Aubourg Solange.

Paizay-Naudoin, Marty.

Roubaix, Laussem Félix.

Villejuif, Malissier Jean.

TRESORERIE

Abonnements aux Cahiers

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements aux Cahiers :

Tunisie. — Tunis : Louis-Jules Maurin, 36 francs ;

Seine-et-Oise. — Orsay : Plantard, 20 fr. ; Maule : Gil-mel, 18 francs ;

Paris-19^e (Combat-Villette) : Péan, 18 francs ;

Seine. — Boulogne-Billancourt : Robardet, 20 francs ;

Saône-et-Loire. — Gueugnon : Penard, 18 francs ;

Moselle. — Forbach : Benheim, Porté, 36 francs ;

Maine-et-Loire. — Angers : Château, 18 francs ;

Indre-et-Loire. — Tours : Gaillet, 18 francs ;

Gironde. — Ambarès : Mottut, 18 francs ;

Bouches-du-Rhône. — Marseille : Dovignac, Savi, 38 frs. Charente. — Tomnay-Charente : Arnault (secrétaire), 18 francs ;

Landes. — Villeneuve-de-Marsan : Gratedoux, 18 francs ;

Meurthe-et-Moselle. — Nancy : Menegand, 18 francs ;

Paris-XI^e : Charles, 18 francs ;

Paris-XIII^e : Weill, Debillot, 36 francs ;

Seine-et-Oise. — Magny-en-Vexin : Hubert, 20 francs ; Meulan-les-Mureaux : Gosselin, 18 francs ;

Seine-Inférieure. — Rouen : Arbelot, Leduc, Unger, 54 fr. ;

Vosges. — Neufchâteau : Dangin (président), 18 francs.

Envois d'argent

Dompiere-s.-Beshre (Allier), 20 fr. ; Bars-Valensole (B.-Alpes), 41 fr. ; Château-Arnoux (B.-Alpes), 22 fr. 65 ; Cannes (A.-M.), 63 fr. 20 ; St-Sauveur-s.-Tinée (A.-M.), 20 fr. ; Boffres (Ardèche), 60 fr. ; Ariège (Fédération), 75 fr. ; Vailhès (Ariège), 20 fr. ; Piney (Aube), 60 fr. ; Arles (B.-du-R.), 20 fr. ; Marseille (B.-du-R.), 36 fr. 40 fr. ; Nersac (Charente), 75 fr. ; Soubise (Charente), 25 fr. ; Préveranges (Cher), 41 fr. ; Constantine (Constantine), 20 fr. 40 fr., 20 fr., 40 fr. ; Souk Ahras (Constantine), 40 fr. ; Sartène (Corse), 10 fr. 75 ; Mâlain (Côte-d'Or), 40 fr. ; Chênereilles (Creuse), 20 fr. ; Belvès (Dordogne), 100 fr. ; Pontarlier (Doubs), 93 fr. 35 ; St-Vallier (Drôme), 41 fr. ; Serquigny (Eure), 20 fr. ; Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.), 36 fr. ; St-Piat (E.-et-L.), 144 fr. ; Senonches (E.-et-L.), 18 fr. ; Quimperlé (Finistère), 66 fr. ; La Réole (Gers), 7 fr. 25 ; Lectorne (Gers), 66 fr. 25 ; La Réole (Gironde), 20 fr. ; St-Médard-en-Jalles (Gironde), 75 fr. ; Rannes (I.-et-V.), 20 fr. ; Le Grand Pressigny (I.-et-L.), 25 fr. ; Beaurepaire (Isère), 40 fr. ; Grémieu (Isère), 99 fr. ; Grenoble (Isère), 40 fr. ; Mirabel (Isère), 20 fr. 60 ; Pont-de-Beauvoisin (Isère), 20 fr. ; Mouchard (Jura), 20 fr. ; Léon (Landes), 18 fr. ; St-Marcellin (Loire), 60 fr. ; Beaugency (Loiret), 60 fr. ; Beaujeu (Loiret), 66 fr. 10, 30 fr. 35 ; Beaune-la-Rolande (Loiret), 81 francs 80 ; Bellegarde (Loiret), 20 fr. ; La Ferté-s.-Aubin (Loiret), 48 fr. 35 ; St-Hilaire (Loiret), 30 fr. 80 ; Sully-s.-Loire (Loiret), 20 fr. ; Souillac (Lot), 30 fr. ; Tournon (L.-et-G.), 20 fr. ; Ste-Menehould (Marne), 20 fr. ; Conflans (M.-et-M.), 18 fr. ; Metz (Moselle), 40 fr. 18 fr. ; Douai (Nord), 20 fr. ; Seclin (Nord), 50 fr. ; Thiers (P.-de-D.), 20 fr. ; Garlin (B.-P.), 36 fr. ; Oloron (B.-P.), 75 fr. ; Sorède (P.-O.), 82 fr. ; Belleville-s.-Saône (Rhône), 7 fr. ; Belleville-s.-Saône (Rhône), 7 fr. ; St-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), 41 fr. ; Généralard (S.-et-L.), 158 fr. ; Gueugnon (S.-et-L.), 160 fr. ; La Guiche (S.-et-L.), 75 fr. ; Lugny (S.-et-L.), 150 fr. ; Gray (Hte-Saône), 6 fr. ; Marners (Sarthe), 20 fr. ; Montfort-le-Rotrou (Sarthe), 20 fr. ; Aix-les-Bains (Savoie), 20 fr. ; Chamoux (Savoie), 15 fr. ; Paris 1^{er}, 18 fr. ; Paris 10^e, 30 fr. ; Paris 17^e, 38 fr. ; Boulogne (Seine), 18 fr. ; Boulogne-Billancourt (Seine), 18 fr. ; Choisy-le-Roi (Seine), 40 fr. ; Vincennes (Seine), 57 fr. 70 ; Bihorel-les-Rouen (Seine-Inf.), 85 fr. ; La Ferté-s.-Jouarre (S.-et-M.), 20 fr. ; Ablon (S.-et-O.), 20 francs ; Triel-s.-Seine (S.-et-O.), 20 fr. ; Chaury (D.-Sèvres), 20 fr. ; Ham (Somme), 300 fr. ; Harbonnières 40 fr. 20 ; Pont-Rémy, 45 fr. ; St-Léger-les-Domar (Somme), 30 fr. 65 ; Nalliers (Vendée), 36 fr. ; St-Denis-du-Payré (Vendée), 80 fr. ; Cerisiers (Yonne), 14 fr. ; Treigny (Yonne), 40 fr.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 36 francs ; Ile Rousse (Corse), 6 francs ; Isle-sur-le-Doubs (Doubs), 6 francs ; Ambarès (Gironde), 20 francs ; Tours (I.-et-L.), 20 francs ; Vertef-d'Agénais (L.-et-G.), 20 francs ; Nancy (M.-et-M.), 18 francs ; Quiberon (Morbihan), 45 francs ; Boussois (Nord), 32 fr. 65 ; Consobrie (Nord), 120 francs ; Croix-Wasquehal (Nord), 480 francs ; Jeumont (Nord), 12 fr. 65 ; Geugnon (S.-et-L.), 20 francs ; Paris-XI^e, 20 francs ; Boulogne-Billancourt (Seine), 36 francs ; Maule (S.-et-O.), 28 francs ; Meulan-les-Mureaux (S.-et-O.), 20 francs.

(A suivre.)

Lecteurs, ne manquez pas de citer « Les Cahiers » quand vous adressez vos Annonces.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 17 au 25 mars, M. Jans a visité les Sections suivantes : Lauzun, Montflanquin, Villereal, Aguilon-sur-Mer, St-Vite, Fumel, Laplume, Puch, Duras, Miramont (Lot-et-Garonne).

Du 17 au 25 mars, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Villefranche-de-Lauraguais, Saes-du-Salat, Blagnac, Toulouse, Léguevin, Grenade-sur-Garonne, Saint-Gaudens, Revel, Baziège (Haute-Garonne).

Du 22 au 29 mars, M. von Gerlach a visité les Sections suivantes : Figeac, Cahors, Castelnau, Montcuq, Souillac (Lot), Sarlat, Le Buisson, Lalinde, Bergerac (Dordogne).

Du 4 au 12 avril, M. Boyer a visité les Sections suivantes : Beaune-la-Rolande, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, La Ferté-Saint-Aubin, Coullons, Châtillons-sur-Loire, Beaulieu, Loury, Beaugency (Loiret).

Du 7 au 17 avril, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Chantonnay, Talmont, Les Sables-d'Olonne, La Tranchée, L'Aiguillon-sur-Mer, Grues, Lugon, Sainte-Rade-gonde-des-Noyers, Nallier, Vix, Damvix, La Chapelle-Thémer, Les Herbiers (Vendée).

Du 10 au 22 avril, M. Campolngi a visité les Sections suivantes : Pornic, Trignac, Le Croisic, Saint-Nazaire, Penhoel, Pornichet, Saint-Brévin, Basse-Indre, Couéron, La Chabossière, Clisson, La Montagne, Vallet, Le Pellerin, Nort-sur-Erdres, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

Du 27 mai au 5 juin, M. Jans a visité les Sections suivantes : Plouay, Locminé, Etel, Auray, Pontivy, Vannes, Hennebont, Belle-Ile, Quiberon, Lorient (Morbihan).

Du 13 au 21 juin, M. Jans a visité les Sections suivantes : Angers, Baugé, Cholet, Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-la-Fontaine, Gennes, Les Rosiers, Saint-Mathurin Segté, Candé, Montjean (Maine-et-Loire).

Congrès Fédéraux

25 mars. — Alger (Fort-de-l'Eau).

2 avril. — Réunion Interfédérale du Sud-Est. Toulon (Aude, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Var, Vaucluse) : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

8 avril. — Tarn (Lavaur) : M. Demons, membre du Comité Central.

15 avril. — Manche (Saint-Hilaire-du-Harcouet) : Mme Odette René Bloch, membre du Comité Central.

15 avril. — Nièvre (Nevers) : M. Grumbach, membre du Comité Central.

15 avril. — Somme (Amiens) : M. Emile Kahn.

22 avril. — Charente-Inférieure (Rochefort) : Mlle Collette, membre du Comité Central.

22 avril. — Côte-d'Or (Pont-ailler-sur-Saône) : M. Lacoste, membre du Comité Central.

22 avril. — Indre-et-Loire (Sainte-Maure-de-Touraine) : M. Bayet, membre du Comité Central.

22 avril. — Rhône (Villeurbanne) : M. Michon, membre du Comité Central.

22 avril. — Savoie (Aix-les-Bains) : M. Emile Kahn.

22 avril. — Seine-et-Marne (Melun) : M. Gombault, membre du Comité Central.

22 avril. — Deux-Sèvres (Melle) : M. Hérod, vice-président de la Ligue.

22 avril. — Hérault (Mèze) : M. Esmonin, membre du Comité Central.

22 avril. — Var (Brignoles) : M. Milhaud, membre du Comité Central.

29 avril. — Aube (Arcis-sur-Aube) : M. Hérod.

29 avril. — Bouches-du-Rhône (Berre) : M. Grumbach.

29 avril. — Calvados (Vire) : M. Prudhommeaux, membre du Comité Central.

29 avril. — Drome (Livron) : M. Philip, membre du Comité Central.

29 avril. — Gers (Vic-Fèzensac) : M. Gounin, membre du Comité Central.

29 avril. — Jura (Saint-Claude) : M. Gamard, délégué du Comité Central.

29 avril. — Maine-et-Loire (Bel-Air) : M. Joint, membre du Comité Central.

29 avril. — Mayenne (Pré-en-Pail) : Mme Odette René Bloch, membre du Comité Central.

29 avril. — Meurthe-et-Moselle (Longwy) : M. Emile Kahn.

29 avril. — Morbihan (Locminé) : M. Caillaud, membre du Comité Central.

29 avril. — Pas-de-Calais (Berck) : M. Damayé, membre du Comité Central.

29 avril. — Sarthe (Le Mans) : M. Pioch, membre du Comité Central.

29 avril. — Seine-Inférieure (Le Tréport) : Mlle Collette.

6 mai. — Ariège (Pamiers) : M. Faucher, représentant du Comité Central.

- 6 mai. — Charente (Rouillac) : M. Victor Basch, président de la Ligue.
 6 mai. — Dordogne (Périgueux) : M. Jacques Ancelle, membre du Comité Central.
 6 mai. — Doubs (Montbéliard) : M. Gamard, représentant du Comité Central.
 6 mai. — Gard (Bessèges) : M. Ronin, représentant du Comité Central.
 6 mai. — Basses-Pyrénées (Tardets) : M. Demons.
 6 mai. — Saône-et-Loire (Louhans) : M. Emile Kahn.
 6 mai. — Vendée (La Roche-sur-Yon) : M. Baylet, membre du Comité Central.
 13 mai. — Ardennes (Charleville) : M. Emile Kahn.
 13 mai. — Aveyron (Rodez) : M. Ramadier, membre du Comité Central.
 13 mai. — Eure-et-Loir (Châteauen-Thimerais) : M. René Georges-Etienne, représentant du Comité Central.
 13 mai. — Hautes-Pyrénées (Bagneres-de-Bigorre) : M. Texier, membre du Comité Central.

Autres conférences

- 10 janvier. — Bressuire (Deux-Sèvres) : Représentation de la « Marche héroïque ».
 13 février. — Cannes (Alpes-Maritimes) : M. Garino, président fédéral.
 17 février. — La Vouille (Ardèche) : M. Dupré.
 17 février. — Blida (Alger) : M. Philippot.
 18 février. — Fort-de-l'Eau (Alger) : M. Le Poupon.
 21 février. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Maurice Bonnardot.
 25 février. — Vitry-sur-Seine (Seine) : Meeting inter-sections. MM. Goudchoux-Brunschvicg, Marcel Létrange, J. Rozner, J.-M. Caillaud, membre du Comité Central.
 Mars. — Baume-les-Dames (Doubs) : M. Lipman, secrétaire fédéral.
 Mars. — Hendaye (Basses-Pyrénées) : M. Pujo.
 Mars. — Marchaux (Doubs) : M. Lipman.
 3 mars. — Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) : Meeting antifasciste. M. Reynier, président fédéral.
 3 mars. — Pornichet (Loire-Inférieure) : M. Thiéfaïne.
 4 mars. — Saint-Angeau (Charente) : M. Soupe.
 4 mars. — Mezerias (Ain) : M. Blavignac.
 11 mars. — Paris : Fédération de la Seine.
 11 mars. — Paris (Xe) : Mme Yvonne Demême.
 11 mars. — Ouzouer-sur-Loire (Loiret) : M. Dezarnaulds.
 12 mars. — Vitrey-sur-Mance (Haute-Saône) : MM. André Médard, président fédéral, André Lyautey.
 13 mars. — Châlons-sur-Marne (Marne) : MM. Félicien Challaïe, membre du Comité Central, Nicolétis.
 14 mars. — Fontainebleau (Seine-et-Marne) : M. Bayet, membre du Comité Central.
 15 mars. — Paris (20e) : M. André Lehmann.
 16 mars. — Blida (Alger) : M. Malpel.
 17 mars. — Bessac (Creuse) : M. Vedroune.
 18 mars. — Cerisiers (Yonne) : M. Clémendot.
 18 mars. — Breteuil (Eure) : M. Mitterand.
 18 mars. — Evry-le-Châtel (Aube) : M. Caillaud.
 18 mars. — Montfort-le-Rotrou (Sarthe) : M. Lainé, président d'honneur fédéral.
 18 mars. — Tournon (Ardèche) : Meeting antifasciste.
 18 mars. — Les Montils (Loir-et-Cher) : M. Robert Mauger.
 21 mars. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Caillaud.
 25 mars. — Bordeaux (Gironde) : Congrès de la L.A.U.
 R.S. M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.
 25 mars. — Courtenay (Loiret) : M. Claude Lewy.
 25 mars. — Ecomomy (Sarthe) : M. Chapron, président fédéral.
 25 mars. — Fère-Champenoise (Marne) : MM. Guerry, président fédéral, Hauck.
 25 mars. — Vitry-sur-Seine (Seine) : M. Albricr.
 25 mars. — Saint-Michel (Aisne) : MM. Boyer et Févret.
 25 mars. — Marly-la-Ville (Seine-et-Oise) : MM. Béchu, Guilbert, Bourdales, Cudenet, président fédéral.
 25 mars. — Saint-Michel-des-Clabrillanoux (Ardèche) : M. Dupré.
 25 mars. — Seigneville (Somme) : M. André Bernard.
 25 mars. — Bussac-Forté (Charente-Inférieure) : M. André Maudet, président fédéral.
 25 mars. — Terrasson (Dordogne) : MM. Zinguerévitch, Lucien Lanoix.
 25 mars. — Saint-Maigrin (Charente-Inférieure) : M. André Maudet.
 27 mars. — Paris (9e) : M. Kahn.
 27 mars. — Fursac (Creuse) : M. Gaston Chazette.
 28 mars. — Courbevois (Seine) : M. Chapelain.
 28 mars. — Gentilly-Kremlin-Bicêtre (Seine) : M. Boyer.
 28 mars. — Boulogne-Billancourt (Seine) : M. Arnoux.
 5 avril. — Fécamp (Seine-Inférieure) : M. R. Linton.
 5 avril. — Nîmes (Gard) : M. Michel Alexandre.
 6 avril. — Grenoble (Isère) : M. Emile Kahn.
 7 avril. — Bourgoon (Isère) : M. Emile Kahn.
 7 avril. — Domont (Seine-et-Oise) : M. Caillaud.
 7 avril. — Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) : MM.

- André Bernard, président fédéral de la Somme, Lyon, Laquay.
 8 avril. — Cannes (Alpes-Maritimes) : Commémoration de la mort d'Arnoldo. MM. Garino, Rondani, Mme Angelica Balabanoff, M. Luigi Campolungui, président de la Ligue italienne.
 9 avril. — Paris (10e) : Mlle Williams.
 11 avril. — Paris (4e) : M. Emile Kahn.
 13 avril. — Rethel (Ardennes) : M. Pierre Viénot.
 14 avril. — Nevers (Nièvre) : M. Grumbach, membre du Comité Central.
 15 avril. — Decize (Nièvre) : M. Grumbach.
 15 avril. — Rebais (Seine-et-Marne) : M. Mottini, représentant du Comité Central.
 15 avril. — Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche) : Mme Odette René-Bloch.
 15 avril. — Tonnerre (Yonne) : M. Pioch.
 15 avril. — Varzy (Nièvre) : M. Grumbach.
 15 avril. — Bouloire (Sarthe) : M. Chapron.
 15 avril. — Tinténiac (Ille-et-Vilaine) : MM. Rébillon, président fédéral, Dolo, Pluet.
 15 avril. — Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure) : MM. Robert Gauraud, André Maudet.
 17 avril. — Saint-Ouen (Seine) : Comité de vigilance.
 MM. Fels, Boissière, Dupont, J. Ducloux, Hog, Waragnier.
 19 avril. — Vernane (Ardèche) : Meeting antifasciste.
 21 avril. — Eretat (Seine-Inférieure) : MM. Dulois, président fédéral, Morel, Linton.
 21 avril. — Bressuire (Deux-Sèvres) : M. A.-F. Hérold.
 21 avril. — Chambéry (Savoie) : M. Emile Kahn.
 21 avril. — Rochefort (Charente-Inférieure) : Mlle Collette.
 21 avril. — Tours (Indre-et-Loire) : M. Bayet, membre du Comité Central.
 21 avril. — Villeurbanne (Rhône) : M. Michon, membre du Comité Central.
 22 avril. — Aix-les-Bains (Savoie) : M. Emile Kahn.
 22 avril. — Melle (Deux-Sèvres) : M. A.-F. Hérold.
 22 avril. — Melun (Seine-et-Marne) : M. Gombaut, membre du Comité Central.
 22 avril. — Neuville-sur-Saône (Rhône) : M. Michon.
 22 avril. — Pontallier-sur-Saône (Côte-d'Or) : M. Lacoste, membre du Comité Central.
 22 avril. — Sainte-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire) : M. Bayet.
 22 avril. — Beauvoir-sur-Mer (Vendée) : M. Joint, président fédéral.
 22 avril. — Courville (Eure-et-Loir) : M. Pierre Ridet.
 25 avril. — Boulogne-Billancourt (Seine) : M. Arnoux.
 28 avril. — Locminé (Morbihan) : M. Jans.
 28 avril. — Longwy (Meurthe-et-Moselle) : M. Emile Kahn.
 28 avril. — Capdenac (Aveyron) : M. Crognier, président fédéral.
 28 avril. — Le Tréport (Seine-Inférieure) : Mlle Collette, M. Lebel, vice-président fédéral de la Somme.
 29 avril. — Crécy-en-Ponthieu (Somme) : MM. Tonnellier, président fédéral, Thoivy.
 29 avril. — Villefranche (Aveyron) : M. Grogner.
 29 avril. — Bois-d'Oingt (Rhône) : M. Magnét.
 29 avril. — Fontenay (Loiret) : M. Lorgeau.
 29 avril. — Atci-sur-Aube (Aube) : M. A.-F. Hérold.
 29 avril. — Bel-Air (Maine-et-Loire) : M. Joint, membre du Comité Central.
 29 avril. — Berck (Pas-de-Calais) : M. André Bernard.
 29 avril. — Betre (Bouches-du-Rhône) : M. Grumbach.
 29 avril. — Gondom (Gers) : MM. Campolungui et von Gerlach.
 29 avril. — Le Mans (Sarthe) : M. Pioch.
 29 avril. — Pré-en-Pail (Mayenne) : Mme Odette Pené-Bloch.
 29 avril. — Rambouillet (Seine-et-Oise) : M. Févret.
 29 avril. — Saint-Claude (Jura) : M. Gamard.
 29 avril. — Vic-Fézensac (Gers) : MM. Gouin, membre du Comité Central, Campolungui et von Gerlach.
 29 avril. — Vire (Calvados) : M. Prudhommeaux, membre du Comité Central.
 30 avril. — La Giotat (Bouches-du-Rhône) : M. Grumbach.
 1er mai. — Cambray (Nord) : M. Jans.
 1er mai. — Divion (Pas-de-Calais) : M. Févret.
 1er mai. — Thouars (Deux-Sèvres) : Meeting antifasciste.
 5 mai. — Montbéliard (Doubs) : M. Gamard.
 5 mai. — Ponthierry (Seine-et-Marne) : M. Caillaud.
 5 mai. — La Roche-sur-Yon (Vendée) : M. Baylet.
 5 mai. — Nancelle (Aveyron).
 5 mai. — Rennes (Ille-et-Vilaine) : M. Cancouët.
 6 mai. — Baraqueville (Aveyron).
 6 mai. — Bonnetable (Sarthe) : M. Chapron.
 6 mai. — Bousies (Nord) : M. Pioch.
 6 mai. — Louhans (Saône-et-Loire) : M. Emile Kahn.
 6 mai. — Pamiers (Ariège) : M. Faucher.
 6 mai. — Périgueux (Dordogne) : M. Jacques Ancelle, membre du Comité Central.
 6 mai. — Rouillac (Charente) : M. Victor Basch, président de la Ligue.

- 6 mai. — Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure) : M. Jans.
- 8 mai. — Corbeilles-en-Gâtinais (Loiret) : MM. Guillaumont, Claude Lévy.
- 8 mai. — Saint-Sever (Landes) : M. Cavagné.
- 13 mai. — Pont-Remy (Somme) : M. André Bernard.
- 13 mai. — Auch (Gers) : M. Pioch.
- 13 mai. — Charleville (Ardennes) : M. Emile Kahn.
- 13 mai. — Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir) : M. René Georges-Etienne.
- 13 mai. — Sillé-le-Guillaume (Sarthe) : M. Chapron.
- 25 mai. — Paris (17^e) : M. Valabregue.
- 26 mai. — Sèvres (Seine-et-Oise) : M. Cudenet, président fédéral.
- 27 mai. — Aunault (Oise) : M. Jammy Schmidt.
- 30 mai. — Boulogne-sur-Seine (Seine) : M. Marcel Pinel.
- 1^{er} juin. — Vannes (Morbihan) : M. Jans.
- 3 juin. — Aiffres (Deux-Sèvres) : M. André Maudet.
- 3 juin. — Saint-Sauveur (Alpes-Maritimes) : MM. Vincenot, Rossi.
- 7 juin. — Paris (13^e) : M. René Bloch.
- 9 juin. — Marly-le-Roi (Seine-et-Oise) : M. René Georges-Etienne.
- 10 juin. — Breteuil (Oise) : M. Mitterand.
- 10 juin. — Compiègne (Oise) : M. Emile Kahn.
- 11 juin. — Saint-Ouen (Seine) : M. René Georges-Etienne.

Campagnes de la Ligue

Affaire Stavisky. — Châteauneuf-de-Galaure (Drôme) demande la publication des noms de tous les bénéficiaires des largesses de Stavisky.

— Hendaye (Basses-Pyrénées) émet le vœu que la mort de Stavisky ne serve pas de prétexte à l'éloignement du scandale, que toutes les responsabilités dans cette affaire soit recherchées et punies ; se félicite qu'une commission d'enquête ait été spécialement constituée pour poursuivre sans défaillance l'œuvre de salubrité publique ; fait confiance au président de cette commission, le citoyen Guernut, pour faire toute la lumière sur le scandale ; demande que l'enquête judiciaire sur le meurtre du conseiller Prince soit menée avec la plus grande énergie.

Catastrophe de Lagny. — Marmande (Lot-et-Garonne) demande que l'on n'oublie pas de rechercher et de punir les responsables de la catastrophe de Lagny.

Dictature et fascisme. — Ligny-le-Châtel (Yonne) proteste contre les pleins pouvoirs et les décrets-lois votés par les parlementaires ligueurs ; félicite de maire de Mézilles pour son refus de mettre le drapeau en berne à la suite des événements fascistes du 6 février.

— Louhans (Saône-et-Loire) demande aux partis de la majorité républicaine issue des élections de 1932 de conjuguer leurs efforts en vue de la défense de la démocratie et de lutter contre le fascisme ; félicite ceux qui, pour barrer la route à la réaction, ont participé à la grandiose manifestation du 12 février ; fait confiance au président de la Ligue Victor Basch et au Comité Central, attachés à l'œuvre de regroupement des républicains pour la sauvegarde des libertés publiques.

— Marmande (Lot-et-Garonne) convie les démocrates et faire bloc pour la défense des libertés menacées ; adresse à Daladier et à Frot l'expression de sa vive sympathie ; félicite les menées fascistes qui ont abouti à l'émeute du 6 février et demande la poursuite des responsables pour complot contre la sûreté de l'Etat ; félicite les organisateurs de la manifestation du 12 février, ainsi que tous ceux qui y ont participé ; adresse aux sociaux-démocrates autrichiens l'expression de ses sentiments de solidarité.

Scandales financiers. — Brossac (Charente) félicite les menées fascistes et demande que dans les scandales actuels des sanctions soient prises contre tous les inculpés si haut placés soient-ils.

— Champigny (Haute-Saône) demande une justice impitoyable pour tous ceux qui sont compromis dans les scandales actuels.

— Landerneau (Finistère) attend du nouveau gouvernement une justice prompt et totale au sujet de tous les scandales qui, restés impunis, ont couvert le pays de discrédit.

— Laon (Aisne) insiste pour que les parlementaires et hauts fonctionnaires compromis dans les scandales soient l'objet de sanctions sévères ; demande des mesures immédiates afin d'empêcher le renouvellement des scandales ; interdiction aux avocats parlementaires de plaider contre l'Etat et interdiction aux hauts fonctionnaires de passer au service d'établissements sur lesquels ils auraient été appelés par leurs fonctions à exercer un contrôle.

— Mauzé (Deux-Sèvres) demande au Comité Central une action énergique pour que justice soit faite et que tous les responsables des scandales soient châtiés.

Seznez (Affaire). — Chartres (Eure-et-Loir) et Châteaumeillant (Cher) demandent la révision du procès Seznez.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Fernand Corcos : *La paix ordonnée par les mères* (Ed. Jouve, 10 francs). — C'est la troisième fois que notre ami Corcos use du livre pour objurger les mères, les femmes, d'aider à construire la paix. L'ouvrage que voici est une anthologie formée en partie d'extraits des œuvres présentées au Prix Séverine, en partie de lettres adressées à l'auteur ou d'articles de presse, de morceaux d'œuvres féminines, bien choisis. Dans une introduction pressante, émue et convaincante, Fernand Corcos adjure les femmes d'être pacifistes et de libérer le monde du pire fléau qui soit. Je souhaite beaucoup de lectrices et aussi de lecteurs à l'infatigable propagandiste que les ligueurs apprécient depuis longtemps. — R. P.

Gustave Rodrigues : *Le droit à la vie*. (Edit. Liberté, 1934). — Le paradoxe de richesses plus abondantes que jamais, de moyens de production tels que le monde n'en avait jamais connu coexistant avec le chômage, la misère de millions d'hommes, atteste l'absurdité du régime économique. M. G. Rodrigues, dans son livre ardent et pressant montre les méfaits de la propriété privée, de l'économie fondée sur la monnaie et les prix, et s'efforce de montrer que la seule issue à la situation actuelle consiste dans une nationalisation des propriétés, dans la distribution gratuite d'un minimum vital à chaque individu, dans l'équitable répartition des loisirs entre tous. — R. P.

Richard Lewinson : *Histoire de la crise 1929-1934* (Payot, 18 francs). — De la masse de faits qui constituent ce qu'on appelle la crise et qui touchent au commerce, aux finances, à la production, M. Lewinson a su tirer, avec un rare talent, un tableau d'ensemble auquel rien ne manque et qui, pourtant, n'est pas confus. Il insiste particulièrement sur ce qui s'est passé en Allemagne et aux Etats-Unis. Sa conclusion est optimiste ; le point culminant des difficultés est passé et la solidarité économique qui unit les peuples, bien qu'ils n'en aient pas assez conscience, généralisera la prospérité comme elle avait fait la crise. — R. P.

Georges Hersant : *La Bataille économique* (Payot, 1934, 15 francs). — C'est encore une histoire de la crise économique qui nous est présentée ici. L'auteur, après tant d'autres, énumère les facteurs économiques et financiers qui ont travaillé à produire et contribuent à maintenir l'état de choses actuel. Il préconise pour en sortir la baisse des salaires, la baisse des prix, et, à côté de cette grande pénitence, se montre favorable à l'exécution de travaux publics dont il trace un large programme. Rien de neuf dans cet ouvrage, écrit d'une plume facile et même abondante. — R. P.

G. Marcy : *Constantin Pecqueur* (Sirey, 1934, 30 francs). — Le châtiment des auteurs prolifiques, c'est de n'être pas lus, tout au moins par la postérité ! Tel est le cas de Pecqueur. Mais il méritait de trouver un biographe qui ana-lystât, résumât et présentât ses doctrines. M. Marcy a rempli cette tâche avec un zèle sympathique et heureux. Grâce à lui, on pourra se pénétrer, sans y dépenser trop de temps, de la pensée de Pecqueur, idéaliste, religieux et réformateur, qui développa la doctrine d'un collectivisme d'Etat fondé sur la notion de justice et non pas, comme dans le marxisme, sur de prétendues nécessités internes de l'évolution économique. — R. P.

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

4 mai. — 1934. — Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne), Président : M. Laborderie, chef de station.

4 mai 1934. — Fressalmes (Creuse), Président : M. Maurice Thenot, hôtelier.

4 mai 1934. — Novalaise (Savoie), Président : M. Edouard Benthallier.

14 mai 1934. — Joyeuse (Ardèche), Président : M. Adrien Darasse, propriétaire.

14 mai 1934. — Lit et Mixte (Landes), Président : M. Victor Lannansens, pharmacien.

16 mai 1934. — Anglure (Marne), Président : Pierre Parent, à Baudement, par Anglure.

16 mai 1934. — Maulé (Seine-et-Oise), Président : M. Théophile Maille, 1, rue Buat.

29 mai 1934. — Le Perreon (Rhône), Président : M. Benoist Desthieux, maire.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris

VACANCES ÉCONOMIQUES

Passez d'excellentes vacances
à la MER ou à la MONTAGNE

Etablissements confortables
pension complète à partir de

21 fr. par jour

Excursions, Distractions, etc.

DEMANDEZ NOTICE

SOCIÉTÉ PLAGE ET TOURISME
49, rue de Châteaudun, PARIS (9^e)

Téléphone : Trinité 85-32 et 85-33

VILLEGIATURES :

Où passer vos vacances

Vacances à la Mer, à la Montagne

LES FLOTS :

de 21 à 26 francs par jour

A Pornic (Loire-Inf.), Chatelaillon (Char.-Inf.), Dieppe (Seine-Inf.), Saint-Malo et Paramé (Ille-et-Vilaine), Aix-les-Bains (Savoie).

Dem. Notice : M. Gaucher, 15, avenue Falamon, Chaville (Seine-et-Oise).

VACANCES A LA MER, 22 et 23 fr. p. jour. La Parisienne, 7 bis, rue Guilleminot, Paris (14^e), 4 stations Manche, Océan. Dem. notice.

Sable d'Or-les-Pins, Pléhérel (Côtes-du-Nord). Au bon Accueil. Vue sur la mer, tout confort. Pension à partir 22 fr. boisson comprise.

BOURGOGNE. — Château de Flammerans (Côte-d'Or). Séjour idéal. Altitude 205 mètres. Grand parc. Confort. Prix modérés.

Ligueurs de la Seine.
Ligueurs de province.

BORIS

l'artiste photographe bien connu du Tout Paris
vous accueillera en ami:

STUDIO D'ARTBORIS

59, Rue Saint-Antoine — Paris-4^e

Téléphone ANTOINE 05-10

Excursions

Voyages

Demandez, en vous référant des CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME, le programme complet des excursions et voyages présenté par les

VOYAGES "IDEALS"

Agence S. A. H. T.

49, rue de Châteaudun, PARIS (9^e)

Téléphone : Trinité 85-32 et 85-33

IL VOUS SERA ADRESSÉ GRACIEUSEMENT
vous y trouverez d'intéressantes suggestions

REFUGIE ALLEMAND, ancien avocat et notaire, chargé de famille, cherche travail de bureau, même modeste. Ecrire : Tichauer, 3, rue Georges-Courtelaine, Clichy (Seine).

LIQUEURS CONFIEZ VOS ACHATS DE
LUNETTES A L'OPTICIEN-SPECIALISTE



S. FLAMENBAUM

49, RUE DES POISSONNIERS PARIS (8^e) Métro: Château-Rouge
— Examen de la vue assuré gratuitement par Docteur Oculiste —

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DEVOUEMENT NATIONAL
POURSUITES ET DEFENSES DEVANT TOUTS TRIBUNAUX
TOUTS PROCES ET RECOURS A FORFAIT
Téléph. PROV. 41-73

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)

INFORMATIONS FINANCIERES

Société du Gaz de Paris

L'Assemblée générale ordinaire de la Société du Gaz de Paris s'est tenue le 12 juin. Elle a décidé la mise en paiement, à partir du 20 juin 1934, d'une somme de 15 fr. (5 fr. net d'impôts et 10 fr. brut) par action, représentant le solde de la répartition de 25 fr. afférente à l'exercice clos le 31 décembre 1933.

Après déduction des impôts actuellement en vigueur, ce solde ressort à 13 fr. 30 net par action nominative et à 12 fr. 84 net par action au porteur ; le paiement aura lieu contre la remise du coupon numéro 83 aux guichets des établissements de crédit ou à leurs succursales et agences.

UNE FORTUNE ^{de plus de 25 millions}
^{de lots non}
réclamés du Crédit National, Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer., etc., publiés avec tous les tirages (Lot et pair) chaque dimanche. Abon. 1 an, 15 fr. JOURNAL
FINANCIER. Bureau YC. n° 5, Faub. Montmartre, Paris